

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2023

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Madame Anne Aubert.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir

M. MEDAN à Mme PRECETTI M. GOULETTE à M. AIT-OUARAZ

M. FOYER à Mme LEMMET Mme LEON à M. REYNIER

Mme ZAMBARDJOUDI à M. BENSABAT

Mme REMY-LARGEAU à M. MAUGER M. HOBEIKA à Mme SALL

M. CHARRIEAU à M. SENANT

M. le Maire : Mes chers collègues, en raison du décès de Madame Rosa Macieira Dumoulin, nous accueillons aujourd'hui un nouveau conseiller, Emmanuel Decrop ici présent. Je lui souhaite la bienvenue au conseil municipal et je lui ai donné, pour information, la délégation aux énergies renouvelables.

Madame Dumoulin nous a quittés le 22 juillet dernier. Contre ce mal qui la rongait depuis deux ans, elle s'est battue jusqu'au bout pied à pied, ce mal elle l'avait vaincu déjà il y a 15 ans et elle espérait le vaincre de

nouveau, et nous l'espérons tous avec elle. Mais cette fois le mal a été implacable, il a fini par l'emporter.

Rosa était entrée au conseil municipal en 2001, dans l'équipe de Patrick Devedjian. Elle habitait à cette époque à proximité immédiate du Noyer Doré qui allait faire l'objet d'une vaste opération de rénovation urbaine et elle s'était fait remarquer par le dynamisme de son action associative. Elle devait nous apporter sa connaissance des habitants du quartier et des problèmes auxquels ils étaient confrontés. Et comme au plan professionnel elle participait à la direction d'une maison de retraite, c'est tout naturellement qu'elle s'intéressa aux seniors à travers sa participation au CCAS puis avec la délégation aux animations seniors et enfin en 2020 en tant que maire-adjointe en charge des seniors.

Chaque année, elle organisait ainsi la distribution des colis de Noël, les sorties au théâtre l'hiver et les journées de printemps, et en tant que maire-adjointe elle a pris des initiatives qui ont amélioré la qualité des actions municipales en faveur des seniors, comme donner le choix entre deux menus à ceux qui bénéficient du portage des repas, et tout récemment le transport à la demande qui connaît un grand succès.

Rosa s'est aussi intéressée à l'Europe. Très jeune, avec sa famille, chassés par la misère qui régnait à cette époque, elle avait quitté son village natal de Soajo au nord du Portugal pour émigrer en France. Son village, elle ne l'a jamais oublié, et elle n'a pas eu de peine à nous convaincre de conclure

un jumelage avec la commune d'Arcos de Valdevez qui comprend le village de Soajo, une belle commune et un beau village qui méritent la visite. Arcos de Valdevez compte beaucoup d'habitants dont les familles ont émigré à Antony ou dans les environs et qui reviennent au pays en vacances.

Mais au-delà du seul Portugal, elle s'est intéressée aussi au sort de tous ceux qui, comme elle, ont quitté leur pays pour s'installer en France et plus particulièrement à Antony ; en suivant l'exemple de la Ville de Paris, elle a créé un Conseil des Européens où sont représentés les pays d'Europe dont les ressortissants habitent à Antony. Ce Conseil qu'elle a créé il y a deux ans, elle a tenu à l'animer jusqu'au bout malgré son extrême fatigue.

Rosa va nous manquer. A notre conseil municipal Antony, aux seniors d'Antony, aux Européens de notre Conseil. Nous garderons de Rosa le souvenir de son courage, du courage inébranlable avec lequel elle a affronté les épreuves qui l'ont frappée au cours de sa vie. Sur son lit de mort, elle a demandé que ses obsèques soient célébrées sans cérémonie, elle a refusé toute célébration en dehors du conseil municipal et toute information dans les médias. Ceci explique que vous n'avez pas été informés de son décès.

Maintenant, est-ce qu'un élu souhaite s'exprimer ?

M. ÉDOUARD : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai découvert effectivement incidemment la mort de notre collègue Rosa Macieira Dumoulin en lisant la tribune de nos collègues d'Antony en Mouvement dans le BMO et j'ai regretté de ne pas en avoir été informé

auparavant mais je comprends naturellement que la mairie ait tenu à respecter les dernières volontés de la défunte.

Rosa Dumoulin faisait déjà partie de notre assemblée lors du mandat 2008-2014 comme vous le rappeliez, et j'avais à l'époque découvert une femme remarquable ; remarquable par son investissement, notamment envers les aînés dans le cadre de sa délégation d'alors, remarquable aussi par son ouverture d'esprit, son implication ultérieure dans le Conseil des Européens l'a prouvé comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire ; remarquable aussi par sa volonté de transcender les positions politiques divergentes dans les échanges avec les élus minoritaires. Plus tard, en 2020, elle m'avait accueilli avec sa bienveillance coutumière lorsque j'avais candidaté au Conseil des Seniors. Il y a quelques mois, nous nous étions retrouvés avec plaisir lors de sa présence dans une commission à propos du Conseil des Européens.

Les autres membres actuels de notre groupe n'ont pas eu la chance de la connaître, c'est pour cela que je porte ce soir la parole de nombreux anciens élus et militants de l'opposition citoyenne, à commencer par Sylviane Aschehoug qui la côtoyait au CCAS pour rendre hommage à une femme d'une humanité rare.

M. le Maire : Merci M. Edouard.

M. COLIN : Ce n'est pas sans émotion que je vais me permettre de dire quelques mots. J'ai envie de dire trois mots-clés : 25 années, amitié,

fraternité. 25 années, nous avons, le conseil d'administration du CCAS et tous les élus, les administrateurs, marqué ce temps en tant que tel. C'est une vieille histoire de vieux compagnonnage avec elle pendant 25 années ; je vais vous raconter une toute petite anecdote très courte : notre rencontre a commencé par une engueulade. Je gérais à l'époque un club de prévention qui s'appelait Espace Amitié, je sais que Saïd et d'autres le connaissent, et il avait fallu mener cela, et ce n'était pas simple de faire de la prévention dans ce grand ensemble à l'époque. Rosa, mal informée, a commencé par m'engueuler et nous avons discuté, et je peux vous dire que cela avait été fabuleux parce que ça a été le début de notre amitié. Donc c'était la personnalité de Rosa, des convictions, elle était capable de gueuler et de dire je ne suis pas d'accord, on s'est expliqués et ça a été le début d'une grande amitié. Donc 25 années en tant que telles.

L'amitié, ça a été aussi l'engagement dans le CCAS, le travail, les combats que l'on a menés, ceux que l'on n'a pas pu mener, mais enfin tout cela c'est la liberté et la loyauté. Mais Rosa a toujours voulu tenir ses origines, fidèle d'où elle venait, fidèle à ses amitiés, fidèle aux personnes. Et ce que j'ai toujours beaucoup aimé chez Rosa, c'est ce sens du respect, de la diversité, ce que tu viens de dire Cher collègue, mais je pense que tous les administrateurs du CCAS auraient pu dire cela.

Fraternité : nous sommes dans un pays où il y a plus de 520.000 élus dont plus de 500.000 sont des élus locaux et notre pays tient justement et

profondément par l'engagement de tous ses conseillers municipaux, de ses élus, maires-adjoints, maires, de toutes les sensibilités. Et Rosa est un honneur pour notre Ville. Elle était vraiment le signe de ce service de l'intérêt général. Et je crois qu'elle est... elle est un signe, c'est ce que l'on peut dire, que ce soit pour le CCAS ou pour la Ville, j'ai envie de dire simplement : Rosa, tu vas nous manquer.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

Mme DESBOIS : Simplement quelques mots pour dire que quand je suis arrivée au conseil d'administration du CCAS, effectivement je ne connaissais pas Rosa il y a deux ans, et j'ai trouvé vraiment une femme de grand cœur et d'émotion aussi, une femme qui parle avec son cœur et j'ai trouvé quelqu'un d'extrêmement fédérateur ; quelque chose de très apaisant quand parfois -c'est ce que j'ai eu l'occasion de dire au conseil d'administration du CCAS- comme il y a deux jours, les échanges peuvent être un peu vifs. Et Monsieur le Maire, je ne sais pas qui a cité le mot « d'humanité » mais je le rejoins complètement. Et oui, elle va nous manquer.

M. le Maire : Merci Mme Desbois.

A la mémoire de Rosa, mais également pour les victimes du tremblement de terre du 08 septembre 2023 au Maroc et des inondations en Libye dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023 et pour les réfugiés du Haut-Karabakh, je vous propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

Je me dois aussi de vous annoncer la création d'un nouveau groupe au conseil municipal, le groupe « Paix avec le vivant », qui a été créé par Olivier Parisis qui de fait n'appartient plus au groupe « Antony Terre Citoyenne ». Donc bienvenue à ce nouveau groupe.

Vous avez reçu le PV de la dernière réunion du 29 juin 2023, y a-t-il des demandes de rectifications ? Il n'y en a pas, donc on considère qu'il est adopté.

Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession. Y a-t-il des questions ?

M. ÉDOUARD : Cela concerne la 35, marché relatif au chantier du parking et de la Rampe du marché. Au dernier conseil, Irène Huard vous interrogeait sur le calendrier de ce chantier et vous disiez que cela finirait le 15 février au plus tard. Et là cette décision 35 précise que « le chantier durera globalement 14 mois à compter du 17 juillet, avec l'interruption entre le 8 décembre et le 15 janvier », ce qui nous mettrait en septembre ou octobre 2024. Alors qu'en est-il ? Est-ce que c'est février ou est-ce que c'est octobre ?

M. le Maire : C'est février.

M. ÉDOUARD : Le marché dit « 14 mois de travail ».

M. le Maire : C'est possible mais ce sera février.

M. ÉDOUARD : Mais vous avez signé ce marché.

M. le Maire : Oui et ce sera février, je peux vous le dire.

M. ÉDOUARD : Sur ce chantier toujours, à cette occasion-là, est-ce qu'il est impliqué dans les dégradations qui surviennent actuellement à la salle Lasson ?

M. le Maire : Quelles dégradations ?

M. ÉDOUARD : Des fissures. Vous n'êtes pas au courant ?

M. le Maire : Non. Attendez, des fissures sur le sol ou sur le plafond ?

M. ÉDOUARD : Non, sur le plafond.

M. le Maire : Eh bien si c'est le plafond, à mon avis, ce n'est pas les travaux du sous-sol, normalement.

M. ÉDOUARD : Je ne sais pas, je ne suis pas architecte.

M. le Maire : Moi non plus ! Enfin je n'ai pas d'informations là-dessus.

M. ÉDOUARD : Apparemment c'est récent...

M. le Maire : En tout cas moi je n'ai pas été informé qu'il y avait des fissures.

M. ÉDOUARD : Il y a des fissures. Donc c'est à noter.

M. le Maire : Au plafond, ok.

M. MAUGER : Bonsoir à tous. Sur la DIS 52 il s'agit d'une préemption des murs du commerce Okaidi au 42 rue Mounié. Alors une première remarque, c'est sur la même parcelle que la Ville avait obtenu une servitude de passage entre la rue Mounié et le parc Bourdeau, servitude qui se révèle

n'être pas appliquée puisque le passage n'est quasiment jamais ouvert. Il est toujours fermé, tout à fait.

Et par ailleurs, dans la DIA on a vu que l'acheteur était d'accord pour un prix de 1,7 M€. La Ville propose 1 M€, donc il faut sans doute s'attendre à un refus au niveau du vendeur, je ne sais pas exactement ce que vous en pensez. Le point de référence que vous avez pris, c'est la vente des bureaux de Hauts-de-Bièvre Habitat rue de l'Abbaye. Donc un contexte un petit peu différent pour justifier ce prix de 1 M€. On se demande quel était l'acquéreur initial pour cette transaction ?

Et par ailleurs, on va voir par la suite qu'on a une délibération pour vous accorder une délégation pour le droit de préemption, on se demande si à la date du 10 juillet, c'est-à-dire la date de votre décision, est-ce que vous aviez effectivement ce droit de préemption ou est-ce qu'il appartenait encore à la Ville ?

M. le Maire : Le droit de préemption ne m'a jamais été retiré. On a modifié la rédaction mais je l'ai toujours eu, depuis qu'on me l'a confié en mars de 2017, je ne l'ai jamais perdu.

M. MAUGER : D'accord. Donc la décision du Territoire n'interfère pas avec cette décision d'intersession ?

M. le Maire : Non, du tout. Elle n'a fait que renouveler quelque chose qui existait déjà. C'est une forme légèrement différente mais pas du tout dans son contenu.

M. MAUGER : D'accord. Et est-ce que vous pouvez préciser l'acquéreur initial du 42 rue Mounié ?

M. le Maire : Non, moi je ne l'ai pas en tout cas.

M. MAUGER : Et sur le prix, vous en proposez 1 million d'euros ?

M. le Maire : 1,7 million d'euros pour un espace de 250 m², c'est vraiment très, très cher pour du commerce. Même les logements à cet endroit-là ne valent pas 7.000 € le mètre carré. Et les commerces, c'est beaucoup moins cher que les logements au mètre carré. Donc le prix est excessif. Ce prix est lié simplement au fait qu'ils ont un bon loyer aujourd'hui mais les loyers, ça va ça vient. Ils ne sont pas garantis. Ce n'est pas parce qu'il y a un loyer très élevé aujourd'hui obtenu dans des conditions que j'ignore que cela va durer éternellement. Lorsqu'il y aura un renouvellement, le loyer sera baissé et la valeur du coup tombera. C'est le mode de calcul de cette valeur que nous contestons, le prix du marché, ce n'est pas ça. C'est entre 4.000 et 5.000 € pour du commerce, aujourd'hui à cet emplacement-là, et donc le prix du foncier c'est 1 M€ à 1,2 M€, pas plus.

M. MAUGER : D'accord. Donc le loyer que vous proposerez une fois, si vous arrivez à acquérir ce commerce, changera du coup pour le commerçant ?

M. le Maire : Pour ce commerçant-là, on verra, mais pour les futurs, oui. Nous appliquons désormais pour les loyers des commerces que nous achetons un loyer autour de 300 € le m², pas plus, c'est ce que nous faisons

aujourd'hui sur la place Patrick Devedjian et c'est ce que l'on va faire aussi ailleurs. Les loyers sont trop élevés aujourd'hui à Antony. Ce n'est pas vous qui direz le contraire.

M. MAUGER : Y compris pour les habitants.

M. le Maire : Pour les habitants, et pour les commerçants aussi. Beaucoup trop, beaucoup trop. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui Mme Desbois.

Mme DESBOIS : Sur la même décision ce n'est pas une question mais plus un rebond par rapport à une information qui nous a été donnée en commission : j'avais évoqué en commission, Monsieur le Maire, le fait que vous ayez à plusieurs reprises évoqué le fait que vous n'étiez pas agent immobilier, visiblement vous retrouvez l'usage et l'intérêt du droit de préemption, et pour partie très certainement à raison, cela m'amène à faire un bond un petit peu plus au sud de la Ville, sur le centre commercial de la Bièvre : On a appris lors de la commission d'Urbanisme qu'il était envisagé enfin, on l'avait appelé, nous, de nos vœux durant la campagne municipale, de retirer la maîtrise foncière de cet ensemble à l'EPFIF et de la confier à Vallée Sud Aménagement, donc à la société d'économie mixte comme il est fait pour Antonypole, avec un projet d'aménagement global. Alors comme l'a très bien dit Madame Précetti, cela ne va pas être une baguette magique, c'est-à-dire que la maîtrise foncière avec la diversité des propriétaires des différents commerces, en tout cas des murs commerciaux, restera délicate,

mais néanmoins, compte tenu de l'effet tunnel et de l'inertie qui existe depuis des années, qui effectivement fait s'interroger les habitants du secteur qui eux-mêmes ne s'interrogent plus sur l'échéance à laquelle ils verront enfin un réaménagement de cette zone, c'est plutôt une très bonne nouvelle, et on est ravis que vous ayez décidé, après quelques années, de passer sur ce dispositif en espérant qu'il aura un plein succès. Merci.

M. le Maire : Aujourd'hui le droit de préemption appartient à l'EPFIF, on va d'ailleurs en parler tout à l'heure ; il appartient à l'EPFIF sur ce secteur, comme sur Antonypole d'ailleurs, en tout cas une partie d'Antonypole c'est l'EPFIF, mais là, il ne s'agit pas de préemption, il s'agit d'expropriation. Nous allons lancer une DUP, alors pas nous, enfin on verra si c'est nous ou le Territoire, on verra bien, mais en tout cas on lancera une DUP, c'est-à-dire qu'on va pouvoir exproprier les propriétaires qui sont rebelles aujourd'hui, qui ne veulent pas vendre ou qui traînent les pieds. Donc là effectivement ça va accélérer les choses. C'est long, c'est une procédure longue quand même à mettre en œuvre, mais une fois qu'elle sera mise en œuvre, on ira plus vite.

Mme CHABOT : A propos de la 40, sur la démolition-reconstruction de l'école primaire Anatole France, cette délibération est un prétexte pour nous pour vous interroger sur ce qui est prévu quand l'école va être provisoirement délocalisée pour le transport des élèves entre le bâtiment actuel et le bâtiment futur, en sachant, enfin je crois, que le trottoir n'est pas très large du côté des Baconnets. Est-ce qu'il est envisagé un transport, éventuellement un pédibus

qui nous paraîtrait peut-être une bonne idée pour tous les élèves d'élémentaire ? Ceci associerait à la fois une démarche écologique puisque marcher à pied cela ne coûte rien, et également sanitaire puisque la marche à pied est une excellente activité, en sachant que ce ne sera sans doute pas possible pour tous les enfants, il y a quand même des petits voire je crois des très petits à Anatole France. Est-ce que la Ville a déjà anticipé sur le mode de locomotion qui va être proposé ?

M. le Maire : Pour le moment, ce qui est envisagé, c'est effectivement une sécurisation de la descente et de la remontée vers l'école, de l'école vers les habitations. Maintenant pour les petits, on va voir... Mais en tout cas déjà on fera tout pour sécuriser les pédibus et les marches vers l'école.

Mme PRECETTI : Oui, c'est ça. Le travail est en cours pour une sécurisation piétonne.

M. MONGARDIEN : L'accueil des enfants se fera à Anatole France ou se fera ailleurs ? Où se fera l'accueil des enfants ? Qui assurera l'accompagnement des enfants jusqu'à l'école ?

M. le Maire : On va voir, on a encore un an pour pouvoir trouver la solution.

M. MONGARDIEN : Parce que cela change la vie des parents.

M. le Maire : Oui, on va voir.

M. MAUGER : Vous avez une estimation du temps pour un enfant pour aller du quartier autour d'Anatole France jusqu'à...

M. le Maire : Vous qui habitez avenue Saint Exupéry, cela ira beaucoup plus vite que d'aller de chez vous jusqu'à l'école La Fontaine.

M. MAUGER : Je ne pense pas, non. Non, je ne pense pas, c'est pour cela que je vous demande si vous avez une estimation.

M. le Maire : Vous êtes à 1 km, vous ?

M. MAUGER : Non, à 500 mètres à peu près.

M. le Maire : Là il n'y a pas plus de 500 mètres. Tout dépend de l'endroit où ils habitent. Mais si c'est Anatole France, dans le cœur du quartier du Noyer Doré, le cœur, ils ne sont pas si loin que ça.

M. MAUGER : Vous ne pouvez pas dire qu'il y a 500 mètres, tout le monde sait qu'il y a beaucoup plus que 500 mètres. Et surtout que le terrain ne se prête pas...

M. DI PALMA : Si je peux intervenir, comme ça je vais calmer les ardeurs de Monsieur Mauger : j'entends tout à fait la demande, on a eu une réunion ce matin de travail avec les services techniques et entre élus, et ce qu'a dit Mme Précetti, je confirme. Effectivement la volonté de la Ville est de sécuriser au maximum le déplacement des enfants sur toute l'artère de la rue des Garennes, entre la place des Baconnets et la rue des Garennes, de façon à ce que si la décision est définitive, les déplacements des véhicules qui sont actuellement ne se fassent que dans un sens, -alors je ne vous donne pas les précisions- de façon à récupérer sur la chaussée une partie de la chaussée qui deviendra une piétonisation, de façon à élargir les trottoirs

dédiés aux déplacements des familles, des enfants, etc. Donc c'est vrai que ce n'est pas définitif dans la mesure où il y a un certain nombre d'éléments que l'on ne possède pas encore, il y a une réunion la semaine prochaine avec la RATP, la SNCF, pour avoir des éléments que la Ville ne possède pas actuellement ; pour autant, on a quand même une réunion d'information et de travail avec les familles le 17 octobre, qui est déjà actée, l'école a dépêché six parents qui sont mandatés pour travailler avec la Ville, je ne doute pas que de toute façon on va noter toutes les remontées que les parents auront, y compris l'organisation d'un pédibus, cela a été évoqué ce matin, mais un pédibus vous le savez, ce n'est pas la Ville qui le prend en charge, ce sont les parents d'élèves qui sont censés prendre en charge l'accompagnement ; donc on verra, nous, comment on peut épauler ces déplacements, et en tout état de cause la réflexion est réellement menée, elle avance bien, les décisions seront prises au fur et à mesure des informations que nous donneront les différents partenaires qui impactent le trajet des enfants.

M. le Maire : Bien. D'autres questions ?

M. MAUGER : Je vois juste que Google pour un adulte estime que le temps de parcours est de 17 minutes.

M. le Maire : Pour aller d'où à où ?

M. MAUGER : J'imagine que pour un enfant, il est de manière conséquente beaucoup plus long.

M. le Maire : Pour aller de l'école Anatole France aujourd'hui à l'école provisoire ? 17 minutes ?

M. MAUGER : Oui, tout à fait. On pourra le faire ensemble si vous voulez ?

Mme FAURET : On pourra le faire ensemble mais si vous regardez sur d'autres secteurs scolaires et d'autres écoles, on en a parlé ce matin, il y a des enfants qui ont des déplacements plus longs, et avec des montées aussi. Si vous prenez le secteur des Rabats, Chénier, avec des enfants qui habitent pratiquement près du stade, il y a d'autres écoles avec aussi des déplacements très longs.

M. MONGARDIEN : Monsieur le Maire, je voulais juste attirer votre attention : mes filles étaient à l'école Ferdinand Buisson, il y a eu des travaux une année et une de mes filles a été décalée à Jean Zay pendant un an, et à l'époque la mairie avait mis une navette pour la maternelle.

M. le Maire : Oui. Mais là, il y a 400 élèves, pour une navette de 400 élèves il va falloir pratiquement un TGV ou 9 bus pour y aller... On n'a pas ça.

M. MONGARDIEN : Mais au moins pour la maternelle.

M. le Maire : Il faudrait 8 bus ou 9 bus. On n'a pas les 9 bus et d'ailleurs on n'a pas les 9 chauffeurs.

Mme CHABOT : Je me permets juste d'ajouter que la marche à pied c'est excellent pour la santé, y compris quand on est un enfant, surtout quand on est un enfant.

M. le Maire : Oui, vous avez raison.

Mme CHABOT : Même en hiver, si on est couvert et si on est chaussé, on peut tout à fait marcher même en hiver une demi-heure tous les jours. C'est très bon pour la santé. On ne marche pas que lorsqu'il fait beau.

M. DI PALMA : Vous avez raison, Madame Chabot. Je comprends aussi ce qui est dit mais il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, qu'on soit clairs. On ne peut pas vous en dire plus pour l'instant, on y travaille, dans les déplacements, comme l'a dit Madame Fauret, il y a effectivement des écoles qui sont bien plus éloignées en fonction de leur secteur, qui sont en limite de leur sectorisation, qui engendrent des déplacements des enfants beaucoup plus conséquents. Pour autant voilà, la réflexion n'est pas définitive, on est en train de la mener, on vous tiendra au courant de l'évolution, alors certainement après les parents parce que le travail se fait aussi avec les parents, et moi j'ai bon espoir qu'on arrive à quelque chose de satisfaisant.

Mme HUARD : J'en profite pour rebondir sur le fait qu'il y a aussi des enfants qui ont des difficultés pour se déplacer pour aller à l'école dans le campement des Roms de Léon Jouhaux et il serait bien également de trouver des solutions pour faciliter le fait qu'ils puissent aller à l'école, parce que

l'école c'est le vecteur d'intégration et je pense qu'il faut tout faire pour leur permettre d'aller à l'école aussi.

Et si vous permettez, j'ai une autre question sur la DIS 34 qui est également à propos des opérations de renaturation auxquelles effectivement on est tout à fait favorables mais qui nécessitent sans doute des ressources pour l'entretien : je voulais signaler la situation du Parc des Alisiers qui aujourd'hui, notamment dans sa partie est, a l'air d'être un petit peu délaissé dans son entretien. Il est en effet très envahi par les ronces et notamment aussi par les plantes invasives comme la Renouée du Japon qui s'étend quasiment sur toute la partie Est et jusqu'au cimetière. C'est aussi dommage pour la biodiversité.

M. le Maire : Justement, justement, c'est ça la biodiversité.

Mme HUARD : Mais la Renouée du Japon, c'est très mauvais...

M. le Maire : C'est ce que l'on m'a dit. Effectivement en 2014, lorsqu'a été lancé ce parc, j'avais été moi aussi surpris par le fait qu'il y avait des orties, il y avait des ronces... Et on m'a répondu « maintenant, on laisse faire la nature », et la nature ne fait pas des pelouses à l'anglaise ! Non, du tout.

Mme HUARD : Non mais la Renouée du Japon, ce n'est pas une plante qui normalement vivait sous nos climats, elle est très envahissante, elle est inarrachable à partir du moment où elle est installée, et là elle est en train d'envahir tout le parc et y compris les platebandes d'autres...

M. le Maire : Le service va s'en occuper mais il n'intervient pas tous les jours parce que justement il laisse faire la nature.

Mme HUARD : Bon. On peut discuter mais enfin cela reste quand même aussi un parc d'agrément, là ça ne devient plus ... enfin cette partie-là est quand même assez dégradée.

M. le Maire : Oui mais on ne peut pas avoir à la fois la nature et l'artificialisation permanente, non. Ce n'est pas un terrain de foot du PSG ! Ce n'est pas taillé...

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ? Il n'y en a plus, donc on passe à la suite c'est-à-dire aux DIA, aux déclarations d'intention d'aliéner. Y a-t-il des questions sur les DIA ? Madame Huard.

Mme HUARD : Sur l'opération qui est page 22, un immeuble au 175 Avenue de la Division Leclerc, Madame Précetti nous a dit en commission qu'il y aurait un projet de logements, avec des logements sociaux.

Mme PRECETTI : Oui.

Mme HUARD : Je voulais savoir si parmi ces logements sociaux il y en avait qui étaient sous le régime de l'ULS, l'Usufruit Locatif Social, ou si c'était une opération classique ?

Mme PRECETTI : Oui, je vous ai dit qu'effectivement il allait y avoir 32 logements et du commerce en rez-de-chaussée, et sur ces 32 logements il y a 16 logements sociaux classiques et les autres logements seront du LLI, du logement intermédiaire.

Mme HUARD : Donc pas d'Usufruit Locatif Social.

Mme PRECETTI : Non.

M. le Maire : Pas d'autres questions sur les DIA ? Nous passons donc à l'ordre du jour qui appelle d'abord, en raison du décès de Madame Dumoulin, l'élection d'une quatorzième adjointe.

1 - ELECTION DE LA QUATORZIEME ADJOINTE :

M. le Maire : Nous devons procéder à l'élection d'une 14ème adjointe, forcément une adjointe puisque c'est une adjointe qui est décédée, j'ai reçu la candidature de Christel Berthier. Y a-t-il d'autres candidates ? Il n'y en a pas.

Donc nous allons passer au vote au scrutin secret. Et pour le dépouillement, je vais appeler les deux plus jeunes de l'assemblée, c'est-à-dire Mathieu Courdesses et Nadia Desbois qui ne vieillit pas et qui est assurée de rester la plus jeune pendant tout le mandat.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret : Madame Christel Berthier est élue : 42 suffrages exprimés,42 voix pour)

(M. le Maire remet son écharpe tricolore à Mme Christel Berthier et lui fait l'accolade - Applaudissements)

M. le Maire : Nous passons au point 2 de l'ordre du jour qui est le jumelage de la Ville d'Antony avec la Ville de Taroudant au Maroc et le

versement d'une subvention exceptionnelle de 50.000 € pour les sinistrés du tremblement de terre.

2 - JUMELAGE DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA VILLE DE TAROUDANT AU MAROC ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES SINISTRES DU TREMBLEMENT DE TERRE DU 08 SEPTEMBRE 2023

(Rapporteurs : M. Fabien HUBERT et M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. HUBERT : Effectivement, j'ai beaucoup de plaisir ce soir à introduire ce projet de création d'un nouveau jumelage de la Ville d'Antony avec la Ville de Taroudant. Comme vous le savez, les nouveaux jumelages que la Ville d'Antony crée se font dans une logique un peu différente de l'ancienne génération puisque ce sont des jumelages qui sont créés dans une logique de partenariat soutenu et durable dans le temps, avec la volonté systématique que ce soit des partenariats durables et donc qui puissent s'appuyer sur des groupes, des communautés des deux côtés de nos frontières respectives, qui puissent proposer des projets, agir sur la proposition de ces nouveaux projets et puis agir au quotidien pour faire vivre ce jumelage.

Et donc c'est un jumelage qui vous est proposé ce soir mais sur lequel il y a des réflexions qui sont menées depuis longtemps, sur lequel une association Antonienne travaille, a commencé déjà à développer et à

proposer des projets, et même à mettre en œuvre des projets avec des liens locaux avec une association locale en particulier, Saïd vous en dira plus. Mais donc effectivement c'est un jumelage que nous vous proposons en toute confiance puisqu'il est soutenu et nous avons l'assurance que comme nos précédents jumelages créés dans cette même logique, que ce soit avec le Liban, avec le Portugal, on en a parlé tout à l'heure, ou avec l'Arménie, ce seront des jumelages durables. Et donc c'est un concours de circonstances si ce jumelage arrive malheureusement après les événements tragiques qu'a connus le Maroc avec les séismes catastrophiques qui se sont produits, mais donc effectivement c'est l'occasion aussi pour nous d'affirmer notre soutien dès le départ à ce jumelage en proposant en complément de l'acte de création de ce jumelage une subvention de 50.000 € à la Ville de Taroudant.

Je vais maintenant passer la parole à mon collègue Saïd Aït-Ouaraz qui œuvre depuis de nombreuses années pour la création de ce jumelage et qui va vous donner un peu plus de détails.

M. AIT-OUARAZ : Je vous propose une présentation orientée autour de trois principaux points : tout d'abord un petit rappel des relations entre les deux pays, la France et le Maroc. Ce sont des relations très anciennes et je pense qu'il est intéressant de se poser rapidement pour revoir ces relations. Dans un second temps, une présentation de la Ville en tant que telle, à quoi ressemble cette belle ville de Taroudant. Peut-être que certains d'entre vous la connaissent déjà mais il est intéressant de voir effectivement son

positionnement et ce qu'elle apporte. Et enfin, un rapide retour sur le tragique séisme dévastateur qui a touché cette région.

Donc tout d'abord rapidement les relations franco-marocaines, les relations entre les deux pays : Sachez qu'elles sont très anciennes. Elles sont très anciennes dans la mesure où les premiers échanges remontent à pas mal de temps maintenant. Il faut savoir que déjà à l'époque de la dynastie des Carolingiens, donc sous Charlemagne, les premiers échanges ont eu lieu avec la dynastie des Idrissides, donc le Maroc est un royaume très ancien, plus de 1.000 ans, et donc des échanges très étroits ont eu lieu, également à l'époque de François 1er. Puis pour illustrer des choses plus récentes, chronologiquement, à l'époque de Louis XIV également il y avait des relations assez étroites avec le grand Sultan Moulay Ismael qui était d'ailleurs très amoureux de sa fille, Mademoiselle de Blois. Ensuite un peu plus tard sous le premier Empire, Napoléon Bonaparte a souhaité tisser des relations assez fortes avec le Sultanat du Maroc pour essayer de contrer la flotte anglaise notamment.

Et dans une histoire plus récente, les liens entre les deux pays sont très importants, c'est une sorte d'histoire d'amour, une sorte d'histoire de famille avec aussi des raisons très entremêlées, une langue qui est partagée et surtout des populations très liées avec beaucoup d'échanges culturels, des échanges économiques, des échanges éducatifs très importants et qui touchent jusqu'aux élites des deux pays, pour ne citer que Jacques Chirac

qui était extrêmement proche du Maroc, mais on peut citer d'autres personnalités politiques comme Dominique Strauss Kahn, Elisabeth Guigou, Michel Jobert, Roger Karoutchi, Eric Besson, Jean-Luc Mélenchon, Dominique de Villepin, ou Hubert Védrine, tous nés au Maroc. Donc là, on dépasse les différentes étiquettes politiques.

En guise de rappel, l'Allemagne s'est intéressée de près au Maroc puisqu'en 1905 il y a eu un bombardement de la Ville d'Agadir, proche de Taroudant, et rapidement le royaume du Maroc s'est rapproché de la république française, ce qui a amené au traité de protectorat et le Général Lyautey a été nommé « résident général » ; il a fait un travail extrêmement remarquable en respectant cette ancienne administration et cette ancienne organisation de l'état marocain.

Si l'on regarde maintenant beaucoup plus récemment, les Présidents de la Vème République ont été extrêmement proches des rois marocains au travers d'une proximité historique. On peut citer Mohammed V, très proche du Général de Gaulle tout simplement parce qu'il a osé défier l'Allemagne nazie, c'est d'ailleurs le seul chef d'État étranger qui a été reconnu et qui a été fait « Compagnon de la Libération ». C'est important de le souligner. Ensuite le Président Giscard d'Estaing et le roi Hassan II, François Mitterrand et Hassan II, là c'était un peu plus froid mais ça s'est rapidement réchauffé avec le Président Chirac et ça a continué avec le Président Hollande, le Président Sarkozy était extrêmement lié aussi au royaume du Maroc, et les

choses sont on va dire un peu différentes actuellement avec le Président en exercice mais les choses peuvent évoluer.

Voilà, je voulais juste souligner ici l'importance des liens historiques entre ces deux nations, construits autour de valeurs communes, je l'ai cité tout à l'heure : dire non quand il le faut ; le Maroc s'est tenu aux côtés de la France aux moments les plus durs de son histoire et sur des combats plus récents autour de l'écologie par exemple, le Maroc a fait un virage extrêmement fort sur ces sujets à l'issue de la Cop 21 qui a eu lieu à Paris et ensuite la Cop 22 qui a eu lieu à Marrakech.

Il y a également des échanges économiques extrêmement forts entre les deux pays, avec des réussites technologiques et des échanges extrêmement importants : le TGV par exemple, le TGV français qui a été implanté au Maroc, une énorme centrale solaire qui a été installée dans le sud du royaume, et enfin maintenant le royaume du Maroc est devenu une sorte de plateforme pour bon nombre d'entreprises françaises pour aborder le continent africain.

Il y a également une coopération sécuritaire extrêmement forte et je vais finir sur l'aspect éducatif concernant les relations entre les deux pays. Sachez que le réseau éducatif français est extrêmement dense au Maroc, c'est d'ailleurs le premier pays où celui-ci est important, avec un grand nombre d'instituts français et d'écoles, et il y a par ailleurs cinq écoles d'ingénieurs françaises directement installées au Maroc et Polytechnique par

exemple accueille énormément d'étudiants marocains, c'est le premier contingent d'étudiants étrangers, je crois que c'est autour de 40 %.

Voilà concernant un rapide résumé des relations entre ces deux pays. Nous allons maintenant passer à la présentation de la Ville en tant que telle, le symbole de cette ville, ce sont les murailles qui entourent la Ville de Taroudant, murailles extrêmement anciennes. En termes de localisation : cette ville est située à peu près à une centaine de kilomètres au sud de Marrakech et à 70 km à l'est d'Agadir. L'aéroport le plus proche qui dessert Taroudant est celui d'Agadir, et la Ville est située au pied des montagnes du Haut-Atlas, donc avec un climat plutôt chaud, il y fait extrêmement chaud, mais les nuits sont plutôt fraîches, notamment dès l'automne.

En termes de nombre d'habitants, on compte à peu près 70.000 habitants au niveau de la Ville. Je ne vais pas vous refaire l'histoire très ancienne de la ville de Taroudant, on vous communiquera ces diapos et vous pourrez en savoir plus. Elle a été une des premières capitales d'ailleurs du royaume à l'époque de la dynastie des Saadiens, pour information. A l'époque le royaume du Maroc qu'on appelle « l'empire Chérifien » s'étendait jusqu'à Tombouctou.

En termes d'institutions, le maire actuel de Taroudant est ministre de la Justice du royaume, il y a évidemment un conseil communal, alors il n'y a pas encore la parité mais il y a bien sûr des femmes qui siègent dans ce

conseil, et vous avez la liste des élus, c'est ce que l'on appelle des vice-présidents de communes.

La Ville de Taroudant est aussi capitale de la province qui porte le même nom, la Province de Taroudant, qui en termes de superficie est l'une des plus grandes du royaume et une bonne partie des montagnes du Haut-Atlas font partie d'un point de vue administratif de la province de Taroudant et en premier lieu le Mont Toubkal pour ceux qui connaissent ce mont, qui est le mont le plus haut du Maroc et qui dépend de la province de Taroudant.

Voilà, Taroudant Ville de cœur, il y a des personnalités et un grand nombre d'acteurs qui ont un lien particulier avec cette Ville plutôt calme et charmante. Beaucoup de films ont d'ailleurs été tournés dans cette ville, je n'en cite que les plus significatifs : Alibaba et les 40 voleurs par exemple mais d'autres aussi. Il y a pas mal de joyaux culturels, de toute façon vous aurez le détail ici.

Un point important que je souhaitais souligner : c'est le côté très ouvert de la Ville de Taroudant et je dirais historiquement très proche notamment de la communauté judaïque. Sachez qu'il y a une forte communauté juive implantée historiquement à Taroudant et il y a une très grande célébration annuelle qui est effectuée à Taroudant qu'on appelle la Hiloula notamment du Rabbi David ben Baroukh, avec des pèlerins qui viennent du monde entier, qui viennent des États-Unis, d'Europe et au-delà. Cela, c'est une caractéristique forte, pas seulement de la Ville de Taroudant mais également

du royaume du Maroc, c'est cette tolérance naturelle vis-à-vis des autres confessions. Je pense que c'est un symbole fort qui peut, je dirais, intéresser nos plus jeunes dans nos villes et nos banlieues parisiennes.

Sur cette diapo : quelques éléments sauvegardés par l'UNESCO autour des chants, notamment des chants féminins, et je termine par quelques vues de la Ville qui est également dotée d'un tissu associatif assez important. Il y a également une association des Français installés à Taroudant, il y a pas mal de Français installés à Taroudant, notamment des retraités.

Et en dernier, des échanges entre Antony et Taroudant : les projets associatifs entre Antony et Taroudant ont été assez dynamiques et vont s'accélérer ; il y a un partenariat déjà entre les deux clubs de judo, le club de judo d'Antony et celui de Taroudant avec une action réalisée grâce Kilian Le Blouch, un champion mondial que l'on connaît très bien sur Antony ; une action autour du cinéma portée par l'association Maroc-Solidarité, c'est une association Antonienne où un film marocain a été projeté au Sélect l'année dernière ; et également des échanges assez étroits avec une association de jeunes qui s'appelle Amuddu qui intervient sur différents sujets dont notamment le sujet écologique. Ils ont listé, cette association de jeunes, des parcours écologiques et un certain nombre d'activités écologiques à faire autour de Taroudant.

Différentes rencontres officielles ont été effectuées depuis pas mal de temps.

Et enfin je vais terminer cette présentation par cette actualité beaucoup moins heureuse : le séisme qui a frappé de plein fouet la région de Taroudant. Je voulais souligner tout d'abord l'extrême mobilisation des Antoniens qui ont été très touchés, très marqués, par cette très forte mobilisation qui a touché aussi bien des seniors, des personnes de tous âges, des jeunes, des couples, vraiment tous les pans de la société, et donc pendant plus d'une semaine on a réalisé une collecte ici au niveau de l'Hôtel-de-Ville. On s'est dit : une petite salle devrait suffire, mais on a rapidement été débordés et donc cela a été un moment extrêmement fort. Et donc cela fait bien sûr chaud au cœur. Surtout que ces dons ont pu être très rapidement livrés au Maroc par le biais d'une association : l'association Eugène Delacroix ; cette association a pu affréter un semi-remorque de 44 tonnes et quelques jeunes Antoniens ont d'ailleurs participé à cette collecte au plus proche des sinistrés.

La région est bien évidemment dévastée, la Ville en tant que telle a souffert mais dans une moindre mesure, c'est surtout la muraille qui a été très touchée, comme vous pouvez le voir au travers de ces photos, et aussi quelques bâtisses très anciennes à l'intérieur de la Ville de Taroudant. Une petite centaine de maisons se sont écroulées en centre-ville mais le reste de la Ville a plutôt été préservé. Par contre, au niveau des faubourgs et des

villages avoisinants, là c'est une véritable catastrophe. Le bilan sur ce secteur à moins de 40 km de Taroudant fait qu'on est à plus du millier de morts.

Et je voulais en profiter pour illustrer un symbole très fort de la culture de cette région qui est la mosquée de Tinmel. La mosquée de Tinmel date du XIIe siècle, à l'époque de la dynastie des Almohades et elle a été complètement rasée. Donc c'est triste effectivement que nous votions ce jumelage à ce moment tragique, mais il était prévu, et cela montre aussi l'engagement de la Ville aux côtés de la population de Taroudant, aux côtés des autorités de Taroudant, et j'en profite pour saluer Monsieur le Maire qui a très rapidement réagi et qui nous a permis d'organiser cette collecte pour soutenir les sinistrés. Beaucoup d'élus se sont joints également à nos efforts, beaucoup de Villes, je ne peux pas toutes les citer mais je veux remercier ceux qui se sont mobilisés le plus fortement : Vincent Jeanbrun par exemple à L'Haÿ-les-Roses, très rapidement, a mis à disposition un point de collecte et s'est associé à Antony. Deux, trois élus comme Roger Karoutchi qui a été même au front et au plus proche des officiels marocains, Hervé Marseille aussi. La Ville de Sceaux, la Ville de Massy, pas mal de villes limitrophes se sont associées à cet élan de solidarité.

Voilà pour cette rapide présentation, si vous avez des questions, elles sont bien entendu les bienvenues. Merci.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

M. ÉDOUARD : Je voudrais commencer par exprimer mes remerciements, des remerciements pour vous, Monsieur le Maire, pour vos adjoints, vos équipes, pour votre réactivité dès le week-end du 9 et 10 septembre lorsque nous avons vu que TF1 annonçait le samedi en début d'après-midi à l'époque « seulement » 271 victimes dans la région de Taroudant, mais dans le même temps Saïd Aït-Ouaraz écrivait qu'à Taroudant les besoins étaient « immenses ».

Merci aussi d'avoir modifié à notre demande le circuit de versement de cette aide financière pour le rendre direct et sans possibilité de risque de conflit d'intérêt.

Sur la première délibération, l'établissement du jumelage, nous l'approuvons des deux mains, nous nous réjouissons de voir aboutir ce projet de jumelage qui effectivement était évoqué depuis quelque temps. Nous vous suggérons de poursuivre votre ouverture sur le monde arabe et d'envisager un jumelage avec une ville Palestinienne par exemple.

Nous voterons également la seconde délibération en cohérence avec notre demande du samedi 9 septembre. Ce séisme représente une tragédie pour Taroudant bien sûr mais au-delà pour une bonne partie du Maroc comme cela vient d'être souligné ; et on a vu combien il était nécessaire d'avoir des procédures définies face à un cataclysme soudain. Ici, à Antony, les séismes sont hautement improbables mais les inondations reviendront nécessairement et nous pourrions un jour malheureusement subir un

carambolage sur la A 86 ou un déraillement d'un train à Fontaine Michalon. Il y a bientôt un an, je vous ai demandé d'avoir accès au plan communal de sauvegarde de la Ville ou plutôt à son ébauche puisqu'il n'existait pas encore, il n'existe toujours pas ; au printemps la finalisation de ce plan communal de sauvegarde était prévue pour l'été, nous sommes désormais en automne, donc sans précipitation excessive, il faudrait arrêter ce plan communal de sauvegarde et publier le DICRIM, le document d'informations communales sur les risques majeurs associés. Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur Taroudant et sur le jumelage ? Oui, Mme Desbois.

Mme DESBOIS : Je rebondis sur une conversation que l'on a eue en aparté avec Monsieur Aït-Ouaraz qui a proposé avec beaucoup de gentillesse éventuellement que d'autres puissent, y compris peut-être des membres de l'opposition ou de la minorité, participer à ce jumelage et je dois dire que moi j'en serais ravie à différents titres avec le Maroc ; et dire aussi que dans ce que vous avez évoqué Monsieur Aït-Ouaraz, au-delà du sport, de l'art, de tout ce qui peut nous lier au Maroc et peut se prêter à animer au quotidien ce jumelage, il y a peut-être aussi des choses que l'on pourrait mettre en place autour de la femme, des femmes. Voilà. Et je serais ravie d'en discuter avec vous et avec Monsieur Hubert. Merci.

M. MAUGER : Alors c'est peut-être le moment de rappeler une demande qui est la nôtre depuis le début du mandat je crois, à savoir la

possibilité de participer à la commission extramunicipale en charge des jumelages, tout simplement. L'opposition n'y est pas représentée.

M. le Maire : D'accord. Elle y était autrefois mais effectivement, si vous avez des volontaires pour y participer, il n'y a pas de difficultés.

M. MAUGER : On en aura.

M. le Maire : D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le jumelage ? Ou sur la subvention que l'on propose d'accorder à Taroudant ? S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui est contre le jumelage ? Contre le jumelage, pas la subvention. Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Très bien donc unanimité.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Merci pour le jumelage.

Et pour la subvention de 50.000 € à verser à la Ville de Taroudant ? Qui est Contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Très bien donc unanimité.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : La parole est à Madame Précetti pour le point suivant.

**3 - DELEGATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR LES MISSIONS
DEFINIES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATIF**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous. Cette délibération fait un petit peu penser à du « chipotage sémantique juridique » mais de manière à ce que les choses soient très claires, puisque quand on parle de droit de préemption urbain renforcé, cela n'inclut pas a priori le droit de préemption urbaine simple, cette délibération veut modifier cela et repréciser les choses.

Le Conseil du Territoire a donc abrogé la première délibération qu'il avait prise en 2017 pour donner le droit de préemption à la commune qui elle-même avait délégué cet exercice du droit à Monsieur le Maire ; donc la modifier, en précisant maintenant que Vallée Sud confie à la commune le droit de préemption simple, le droit de préemption renforcée, et le droit de priorité.

Et donc il est maintenant demandé au conseil municipal de modifier en conséquence la délibération qui a été accordée à l'époque, conformément à ce que je viens de vous préciser.

M. le Maire : Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Madame Huard ?

Mme HUARD : C'est clair, je remercie Mme Précetti d'avoir précisé effectivement la motivation de cette délibération parce que nous n'avons pas forcément saisi toute la subtilité, mais ce serait simplement pour une explication de vote : L'exercice que vous faites, Monsieur le Maire, de ce droit de préemption qui reflète les choix de votre majorité municipale, que nous ne partageons pas et que nous avons contestés à plusieurs reprises, par exemple préempter des commerces mais uniquement dans le centre-ville, ou au contraire ne pas préempter des terrains qui pourraient permettre de développer une autre politique de logement, laissant le champ libre aux promoteurs immobiliers. Donc comme pour la première délibération en début de ce mandat, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Bien, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.)

M. le Maire : La délibération numéro 4 a été retirée de l'ordre du jour à la demande de Monsieur Mauger et avec l'accord également du rapporteur. Il s'agissait de la clôture de la mission d'information de la politique de la Ville et effectivement c'était un peu court, le rapporteur n'avait pas eu le temps non plus de rédiger son rapport et donc on était bien contents que vous demandiez le report, nous sommes tous contents de reporter cette clôture à la prochaine réunion et cela permettra de faire une réunion de plus pour

étudier ce sujet qui est un sujet très riche et très important, surtout en ce moment.

La Délibération n° 5 c'est la décision modificative de crédits numéro 1.

I - FINANCES

5 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 : BUDGET VILLE - EXERCICE 2023

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : En général, on la passe plutôt au mois de décembre mais en fait, il arrive que l'on passe des DM en cours d'année, ça arrive ; dans certaines villes ça arrive mais nous, on n'est pas habitués à cela, le budget généralement est suivi de manière très stricte, là pour une fois on la passe en ce mois de septembre parce qu'il y a un besoin uniquement d'ailleurs pour les investissements. Pour le fonctionnement, il n'y a pas de problème, rassurez-vous, on est parfaitement dans les clous ; pour les investissements, vous nous reprochez habituellement de ne pas dépenser assez, vous nous dites toujours « vous ne dépensez que 75 % » et encore, parfois c'est même moins de 75 % et vous dites : « vous avez annulé des investissements, vous les avez annoncés mais nous ne les ferez pas », non, là en l'occurrence, on a dépensé pour le moment, dans certains chapitres, et seulement dans certains chapitres, plus que prévu. Or pour pouvoir payer des dépenses, il faut que les crédits soient inscrits au budget. Et s'il n'y a pas assez de crédits

inscrits au budget, le trésorier, c'est-à-dire les services de l'État, ne peut plus payer les fournisseurs. Donc il y a un problème. On ne peut pas payer. Il faut dans ce cas-là adapter le budget, ce que nous faisons par une décision modificative qui est en l'occurrence la numéro 1.

Pourquoi ce dépassement ? Eh bien parce que vous vous rappelez, on a voté en juillet dernier ou en juin dernier, plutôt, fin juin, on a voté l'acquisition du 5, avenue Maurice Ravel à Antony pour 4,3 M€ ; c'est un terrain que l'on va revendre dans les mois qui viennent et certainement pour plus cher que 4,3 M€, normalement, mais ces 4,3 M€ ont fait dépasser le plafond du chapitre concerné et par conséquent il faut modifier le chapitre.

Par ailleurs, on a lancé aussi des études d'enfouissement de lignes à haute tension. Là aussi on avait voté l'étude mais pas seulement l'étude, également les travaux d'enfouissement de lignes à haute tension. Là il y a 900.000 €. Au terme des travaux il y aura 53 millions d'euros, c'est tout autre chose, mais déjà il y a 900.000 et ces 900.000 €, il faut aussi les prévoir au budget. Et enfin il y a 700.000 € de travaux de voirie. Et là aussi on dépasse ce qui avait été quelque peu sous-évalué au budget primitif.

Donc il vous est proposé de voter la modification du budget primitif pour pouvoir payer ces investissements dans les chapitres 20, 21, 23 et 27 qui n'avaient pas été suffisamment provisionnés.

Y a-t-il des questions ? Madame Huard.

Mme HUARD : Je voudrais dire que cette décision modificative traduit une grande absence, c'est celle de tout crédit supplémentaire pour les actions de soutien à nos concitoyens en difficultés, alors que l'inflation poursuit sa course sur des postes essentiels, les budgets des familles sur l'alimentaire, l'électricité, le logement, les charges locatives, le carburant. Les alertes des associations de solidarité se multiplient, les ménages modestes sont toujours plus nombreux à subir des privations matérielles, le recours à l'aide alimentaire augmente, comme les impayés des factures d'énergie et les régularisations annuelles sont d'ailleurs attendues avec inquiétude alors que le Gouvernement prévoit de supprimer le bouclier tarifaire sur l'énergie dès janvier 2024 et que donc s'annonce une nouvelle augmentation des prix. Mais ces difficultés ne semblent pas avoir retenu votre attention lors de cette rentrée puisque la contribution de la Ville via le CCAS au Fonds de Solidarité Logement n'a pas augmenté depuis 2020, même pas revalorisé de l'inflation, loin donc des 10 % d'augmentation de tarifs ou de 12 % de la taxe foncière que vous appliquez cette année.

Ne pouvez-vous pas prévoir une subvention complémentaire à Hauts-de-Bièvre Habitat pour atténuer l'impact du coût de l'énergie pour les familles ? Il semblait plus urgent pour le prestige de la Ville de refaire le parvis du stade Georges Suant avant les JO de 2024, alors on se doit de rappeler en ce 50^{ème} anniversaire du coup d'état sanglant de Pinochet au Chili que ce

stade s'appelait anciennement Salvador Allende et qu'il a été débaptisé par Patrick Devedjian.

Les investissements inscrits dans cette décision concernent l'acquisition d'un terrain à Antonypole, vous l'avez rappelé, pour un projet de construction de 150 logements, dont 103 logements intermédiaires avec l'opérateur In'li et 47 logements sociaux, donc en soi ce projet est utile pour accroître l'offre de logements abordables. Cependant vous nous expliquez en commission que vous allez revendre ce terrain plus cher au futur opérateur pour compenser les coûts d'aménagement d'Antonypole. D'autres dispositifs ne pourraient-ils pas être mis en œuvre comme le bail réel solidaire qui permet de réduire le coût des logements et ce qui concrétiserait une des orientations du PADD que vous avez adopté pour le Territoire et que préconise aussi le programme métropolitain pour l'habitat ?

C'est ce que font les Villes gérées par la gauche, d'ailleurs en Île-de-France à commencer par la Ville de Paris, avec Ian Brossat adjoint au logement.

Cette acquisition aujourd'hui se traduit par un besoin d'emprunt supplémentaire de 5 millions d'euros. Nous réclamons à nouveau une visibilité sur les engagements pluriannuels liés à la dette, et comme nous n'avons toujours pas de visibilité sur le financement de l'aménagement d'Antonypole, nous ne voterons pas cette décision modificative.

M. le Maire : J'aurais été surpris, franchement Mme Huard !

Mme HUARD : Au moins vous savez pourquoi.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le sujet ?

M. MONGARDIEN : On est bien d'accord qu'en face de cette augmentation de budget, on n'a pas de recette supplémentaire, donc cela se traduira par une augmentation de la dette de la Ville d'Antony ?

M. le Maire : Attendez, pour le moment il s'agit de donner des crédits à deux chapitres qui en ont besoin. Il y a des chapitres qui n'ont pas besoin pour lesquels il y aura des excédents, et d'ailleurs vous allez nous le reprocher la prochaine fois en disant : « Comment ça, vous avez beaucoup trop prévu pour tel et tel chapitre... ! », non vous verrez, on va pouvoir compenser largement avec les excédents que l'on aura sur d'autres chapitres. Là on n'a pas fait le travail, on a laissé les crédits tels qu'ils étaient, et au mois de décembre, on fera le point. Il y aura la décision modificative numéro 2 et puis après cela bien sûr il y aura l'arrêté du compte administratif.

Non, il n'y a pas de souci à se faire. Et le budget de fonctionnement, lui, va très bien.

Mme DESBOIS : Pour compléter, juste une explication de vote : on s'abstiendra sur cette délibération : on ne vote pas le budget et vos orientations, certaines on les rejoint, d'autres pas, donc on ne pourra pas voter cette délibération. Merci.

M. le Maire : Quel dommage !

M. MAUGER : Quand vous dites qu'au niveau de la section de fonctionnement tout va bien, c'est parce que justement vous gardez une maîtrise extrême qui ne permet pas d'avoir des services publics à la hauteur de ce que réclament les Antoniens !

M. le Maire : Quels services n'avons-nous pas ? Quels sont ceux qui ne marchent pas d'après vous ?

M. MAUGER : On peut parler des centres de loisirs si vous voulez...

M. le Maire : Ils ne marchent pas ?

M. MAUGER : Il y a pénurie au niveau des places en centre de loisirs avec des difficultés au niveau de la Toussaint par exemple...

M. le Maire : 1.350 enfants ont été accueillis en centres de loisirs, pas aux dernières vacances mais la dernière semaine, on est au niveau record d'accès aux centres de loisirs. On n'a jamais vu autant d'enfants et tout le monde reconnaît que la qualité des services fournis par les centres de loisirs est vraiment remarquable. Tous ceux qui ont connu des centres de loisirs dans d'autres villes nous disent qu'à Antony, c'est ce qu'il y a de mieux. Voilà. Donc moi je n'ai pas l'habitude d'entendre des critiques sur les centres de loisirs.

M. MAUGER : Ecoutez, alors moi j'ai été parent d'élève il n'y a pas très longtemps d'un enfant qui était en centre de loisirs et je ne me retrouve pas du tout dans vos propos. Je voudrais surtout insister sur la pénurie qu'il y a par rapport aux places à la Toussaint, actuellement.

M. le Maire : Alors, la pénurie...

M. MAUGER : La pénurie, vous la reconnaissez, j'imagine ?

M. le Maire : La pénurie, s'il y a, elle serait due uniquement au manque d'effectifs de personnels. On ne trouve pas de personnel, on ne trouve pas d'animateurs.

M. MAUGER : Ce n'est pas du tout la réponse qu'on nous a faite en commission.

M. le Maire : On ne trouve pas d'animateurs...

M. MAUGER : Ce n'est pas du tout la réponse qu'on nous a faite...

M. le Maire : Mais c'est la réponse !

M. MAUGER : Ah ! Ecoutez, je suis désolé...

M. le Maire : Il y a des places, nous avons les agréments qu'il faut pour accueillir tout le monde, le problème c'est que l'on n'a pas le personnel.

M. MAUGER : Je pense qu'il faut vous entendre avec vos services, la réponse n'est pas celle-là, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Mais c'est celle-là, la réponse. Le problème, c'est que nous, on n'a pas les animateurs pour encadrer...

M. MAUGER : Non ce n'est pas ça le problème, je suis désolé, alors là, je connais mieux le sujet que vous visiblement, le problème c'est une histoire d'agrément avec vos centres de loisirs...

M. le Maire : On a les agréments, on a 1.550 agréments aujourd'hui...

M. MAUGER : J'ai encore échangé aujourd'hui...

M. le Maire : Pour 1.350 enfants en centres de vacances, on a 200 places d'agrément en plus. Mais on n'a pas les animateurs pour les recevoir. C'est tout.

M. MAUGER : Si vous avez les animateurs, imaginons un instant que vous ayez les animateurs, est-ce que vous allez ouvrir le CML Ferdinand Buisson pour la Toussaint ?

M. le Maire : Oui bien sûr, si on trouve les animateurs, on ouvrira.

Mme FAURET : Si je peux rajouter, le problème vient aussi du fait qu'il y a des places dans les centres mais pas forcément dans le centre où ... on a proposé des solutions aux familles qui n'avaient pas eu de places après les inscriptions, qui ne seront peut-être pas le centre dans lequel elles ont l'habitude d'aller, mais il y a des places dans d'autres centres.

M. MAUGER : Donc on est bien d'accord que ce n'est pas un problème de nombre d'animateurs pour la Toussaint.

M. le Maire : Si !

Mme SANSY : Alors excusez-moi Monsieur Mauger, je me permets d'intervenir également : en matière d'accueil des enfants d'âge maternel ou d'âge élémentaire, il y a un certain nombre de règles en France. Donc vous avez effectivement des critères liés à l'agrément, chacune de nos structures nécessite un agrément pour tel nombre d'enfants, cela fait partie des contraintes, et vous avez aussi des critères d'encadrement pour les maternelles et pour les élémentaires, ce ne sont pas les mêmes. Et donc c'est

un animateur pour 8 enfants et un animateur pour 12, et vous ne pouvez pas accueillir davantage d'enfants si vous n'avez pas effectivement l'animateur pour encadrer.

À ce jour Madame Fauret vous a donné la réponse, on accueille beaucoup d'enfants, on pourrait en accueillir encore davantage mais pas forcément effectivement à proximité immédiate du lieu de domicile de toutes les familles, mais on doit toujours le faire dans le strict respect de ces contraintes-là, que l'on peut faire évoluer, mais dans ces contraintes-là. Ensuite, vous n'êtes pas sans savoir que la pénurie d'animateurs, comme la pénurie de chauffeurs de bus, de chauffeurs de poids-lourds ou d'autres métiers encore, est généralisée. On n'est pas les seuls à en souffrir, et effectivement, si l'on peut recruter davantage d'animateurs, on est tout à fait disposés à le faire. Mais c'est quelque chose de général et qui n'est pas nouveau, on s'en est expliqué à plusieurs reprises.

Mme DESBOIS : Sur ce sujet-là, alors évidemment on ne peut que saluer le fait qu'on respecte les contraintes de sécurité et de taux d'encadrement de nos enfants, et je crois que les services et vous-mêmes, Madame Fauret, Madame Sansy, y êtes sensibles. Je crois, et je m'en suis ouverte à Madame Sansy à plusieurs reprises, que sur cette rentrée en particulier et vous savez en général le souci qui est le mien de valoriser aussi l'action de nos services, il y a probablement eu, dans un contexte où il y a eu modifications du règlement des centre de loisirs et où il va y avoir pour les

Antoniens en cette fin de mois une augmentation des tarifs des services associés, il y a eu en termes de communication, il me semble, un cafouillage. Un cafouillage dans la manière de présenter ce que sont les nouvelles règles et en particulier effectivement avec une date butoir de réservation des places en centres de loisirs pour les vacances, mais sans, je dirais, redonner de manière visible le fait que ce n'est pas parce que vous respectez la date butoir que votre enfant y sera accueilli, compte tenu effectivement de la mise en place de ces plafonds et du respect de ces agréments. Donc pour sortir par le haut de tout cela, je crois que peut-être en essayant de passer le message, de le repasser de manière plus nette et probablement plus englobante et plus ronde vis-à-vis des parents, cela génèrera certainement moins d'engorgement au niveau des services et plus aussi de satisfaction côté usagers parce que là il y a une émotion qui pointe effectivement sur les services d'Antony sur ce sujet-là mais probablement sans doute du fait d'une difficulté de communication. Merci.

M. le Maire : Bien. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ?

Il n'y en a pas, donc on vote, on vote chapitre par chapitre.

Sur le fonctionnement, pas de changement.

Sur l'investissement :

- Sur le chapitre 20 : + 930.000 €. Quel vote ? 41 voix Pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

(Vote à main levée : adopté par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4

Abstentions.)

- Sur le 21 : immobilisations corporelles : + 4.472.500 € : même vote ?

(Vote à main levée : adopté par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4

Abstentions.)

- Sur le 27 : immobilisations financières : + 772.500 € : même vote ?

(Vote à main levée : adopté par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4

Abstentions.)

Total dépenses d'investissement : + 6.175.000 € : Là il n'y a pas à voter.

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : + 7.402.500 €

(Vote à main levée : adopté par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4

Abstentions.)

- Chapitre 27 : immobilisations financières : + 762.500 €.

(Vote à main levée : adopté par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4

Abstentions.)

Total investissements : 6.775.000 €.

M. le Maire : La DM1 est votée, je vous remercie.

**6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA
COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT ET ADOPTION DE
CONVENTIONS DE RESERVATION DE LOGEMENTS**

(Rapporteur : M. le Maire)

(M. LEGRAND quitte la salle)

M. le Maire : C'est moi qui ai la parole pour cette délibération en remplacement de Pierre Médan qui est absent aujourd'hui.

La Ville apporte son soutien financier à Hauts-de-Bièvre Habitat en lui consentant bon an mal an des subventions d'investissement à hauteur de 1 million d'euros en moyenne par an pour l'aider à financer les constructions de nouveaux logements, les achats également de nouveaux logements et les travaux de réhabilitation. En contrepartie la Ville bénéficie de conventions de réservation de logements. Le montant des subventions est donc en moyenne de 1 M€ par an ; cette année, en fait, comme on avait donné un peu moins l'an dernier, on va donner 1,2 M€ pour les investissements de Hauts-de-Bièvre Habitat et en plus, comme nous avons supprimé l'abattement de 30 % de taxe foncière, nous allons compenser Hauts-de-Bièvre Habitat en lui donnant deux subventions d'investissement de plus pour un montant de 184.000 €. Alors je vais quand même vous donner le détail :

- La Ville se propose de donner 180.000 € pour le programme du quartier Jean Zay sur lequel 61 logements sociaux vont être construits, 19 PLAI, 24 PLUS et 18 PLS.

- Elle va donner également 250.000 € pour la réhabilitation énergétique, isolation extérieure, toitures, ventilation, sécurité, menuiseries extérieures des tours du 2 et du 4 Scherrer.

- 250.000 € également pour la résidence des Morins, pour la Banane, pour la réalisation énergétique, pour le ravalement, la rénovation extérieure, sécurisation d'une terrasse, menuiseries extérieures, réfection des porches et locaux d'ordures, remplacement des portes palières extérieures de la Banane, c'est-à-dire la résidence des Morins.

- 86.000 € pour l'étanchéité de la terrasse du 1, 3 et 5 rue du Noyer Doré.

- 250.000 € pour la construction de l'immeuble Robert Doisneau qui est un immeuble de logements PSLA, et d'un local d'activité, 43 logements PSLA au 6 rue Robert Scherrer.

- L'acquisition de 22 logements aussi auprès de la SCIPA, 22 logements qui aujourd'hui ne sont pas des logements sociaux mais qui le deviennent pour 176.000 €, donc cela fait 1,2 M€.

En ce qui concerne l'abattement de 30 % qui est supprimé :

- La lutte contre les rongeurs, c'est-à-dire le bétonnage des caves, ce qui empêchera les rats de passer, de remonter dans les immeubles : 144.000 €, il y aura beaucoup de caves qui vont être bétonnées, ce n'est pas très écolo mais enfin pour les rats, c'est essentiel de les empêcher de sévir.

- Et 40.000 € pour la vidéoprotection. Donc ceci uniquement pour le quartier du Noyer Doré, le seul qui bénéficie d'un abattement de 30 %.

Y a-t-il des questions ?

M. MAUGER : Alors il s'agit à la fois de questions et de commentaires : Il s'agit de subventions de la Ville versées à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat qui est propriétaire et qui gère la très grande majorité des logements sociaux à Antony. Le développement du logement social est un sujet important puisque la Ville ne remplit toujours pas ses obligations en la matière. La Ville stagne entre 22 et 23 % de logements sociaux depuis six ans. Et pour le deuxième triennal consécutif au moins, la Ville échoue à remplir ses objectifs de constructions. Le Préfet a donc pour la deuxième fois consécutive comme en 2020 entamé une procédure de constat de carence...

M. le Maire : Non, du tout, non.

M. MAUGER : Alors...Normalement, c'est absolument automatique.

M. le Maire : Non, vos informations ne sont pas vraies, elles sont totalement erronées. Vous devriez faire attention à vos sources, elles ne sont pas très bonnes actuellement, on n'a absolument actuellement aucun constat de carence, ni même entamé. On l'a rencontré encore récemment et d'ailleurs on l'a vu ensemble l'autre jour, le Préfet n'a lancé aucune mesure de constat de carence.

M. MAUGER : Contre aucune commune des Hauts-de-Seine ?

M. le Maire : Si, Montrouge en a eu mais il y a quelques années ! Mais nous, on n'a pas.

M. MAUGER : Donc cette année visiblement...

M. le Maire : Nous, nous avons un chemin vers les 25 % qui est clairement établi et qui sera atteint en temps voulu.

M. MAUGER : J'avais déjà remarqué que le Gouvernement avait assoupli les choses en matière de taux SRU, est-ce que cela va jusqu'à justement renoncer à prendre en main les décisions d'Urbanisme dans les communes où cela semble nécessaire pour faire progresser le logement social ?

M. le Maire : Mais nous, nous progressons...

M. MAUGER : Mais non, on stagne depuis six ans, on est entre 22 et 23 %.

M. le Maire : Nous avons lancé des projets qui sont en cours de réalisation aujourd'hui et qui nous mènent à 25 % d'ici 2026. Vous verrez.

M. MAUGER : En tout cas en attendant, on a stagné.

M. le Maire : Puisque la règle aujourd'hui c'est 2028. La loi a changé.

M. MAUGER : Eh bien oui, c'est ce que je dis, il y a un assouplissement, je sais.

Je vais maintenant passer en revue les différentes subventions proposées, avec un point de vue un peu critique par rapport à votre passage en revue que vous venez de faire.

- Quatre des subventions portent sur des opérations de construction ou de réhabilitation qui avaient déjà obtenu des subventions l'année dernière,

elles avaient été subventionnées l'année dernière, et que nous soutenons tout à fait.

- Une des subventions porte sur l'acquisition de 22 logements sociaux dispersés dans la ville, et je vais revenir dessus à la fin de mon intervention.

- Et les deux dernières subventions sont présentées dans le rapport comme une contrepartie à la suppression de l'abattement de la taxe foncière accordée jusqu'à l'année dernière à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat.

Si l'on veut comparer finalement l'évolution des subventions accordées à Hauts-de-Bièvre Habitat, il faut sortir ces deux dernières du calcul. L'an dernier vous aviez accordé 1.363.000 € à Hauts-de-Bièvre Habitat, et cette année ce n'est plus que 1.200.000 € puisque pour pouvoir comparer, on doit regarder cela en dehors des deux dernières subventions, soit une baisse de 163.000 €, -12 % pour le logement social à Antony.

Les deux subventions accordées soi-disant en contrepartie de la récupération de la taxe foncière sont de l'investissement alors que l'abattement accordé à Hauts-de-Bièvre Habitat devait lui permettre de financer du fonctionnement, plus précisément des actions en surplus des obligations de tout bailleur social. Par exemple des subventions aux associations qui interviennent sur le quartier, que vous allez faire, nous le savons, en revanche l'hygiène et la dératisation de la septième subvention réclamée par les habitants du quartier, relayée jusqu'à il n'y a pas si longtemps par Sylviane Aschehoug dans ce conseil municipal, font partie des

obligations de Hauts-de-Bièvre Habitat et bien évidemment elles ne devraient pas dépendre de cet abattement de taxe foncière ou plutôt de la perception dorénavant par la Ville de l'abattement de la taxe foncière. Nous sommes néanmoins favorables à cette subvention mais pas au titre de la compensation de la suppression de l'abattement de la TFPB.

En revanche nous voterons contre la dernière subvention concernant la vidéosurveillance, vous vous en doutez bien. En commission vous nous avez dit que vous alliez nous communiquer un récapitulatif des subventions liées à la TFPB, est-ce que vous l'avez ? Est-ce que nous l'aurons bientôt ? Je note jusque-là ce que nous connaissons : 144.000 € pour l'hygiène, 40.000 € pour la vidéo-surveillance, de l'ordre de 25.000 € pour les associations Gygo et Pierre Kohlmann, au total cela ferait 234.000 € alors que jusqu'ici l'abattement était de 275.000 €. Donc voilà, on a hâte d'avoir ce tableau récapitulatif.

M. le Maire : Pour Pierre Kohlmann, c'est beaucoup plus.

M. MAUGER : Ce sera combien cette année ?

M. le Maire : C'est de l'ordre de 70.000 €

M. MAUGER : Cela inclut Gygo ou bien Pierre Kohlmann seul... ?

M. le Maire : Non c'est pour Kohlmann seul. Gygo vient en plus.

M. BEN ABDALLAH : Il y aura 120.000 € en gros entre Gygo et Pierre Kohlmann. Donc ça, ça a été repris intégralement comme Monsieur le Maire

vous l'a indiqué sur le financement lié à la politique de la Ville, en subventions. Donc il reste en fait 200.000 €, grosso modo.

M. MAUGER : D'accord. Je vais revenir sur la sixième subvention, c'est-à-dire celle qui porte sur les 22 logements car nous avons un grand besoin de clarification. C'est une subvention pour l'acquisition de 22 logements dispersés dans la Ville et qui appartiennent, selon le rapport, à la SCIPA la société civile immobilière de participation et d'administration. En juin, vous aviez voulu que la Ville accorde une garantie d'emprunt à Hauts-de-Bièvre Habitat pour cette acquisition de 22 logements. Et aujourd'hui vous proposez une subvention pour aider cette acquisition. Jusque-là c'est cohérent. Ce qui l'est moins, c'est que pendant les débats du conseil du mois de juin, vous avez affirmé, et je cite le compte rendu : « ces logements sont déjà achetés depuis longtemps, c'est la Ville qui les a achetés, on les a revendus à Hauts-de-Bièvre Habitat qui va effectivement les rénover. » Donc on n'arrive pas très bien à comprendre à quel moment a eu lieu l'acquisition : est-ce que c'est Hauts-de-Bièvre Habitat qui les a acquis ? Ou bien est-ce qu'avant c'était la Ville ? Est-ce qu'il y a un lien entre la Ville et SCIPA ? On s'y perd. Ces 22 logements figuraient aussi en février dernier dans le débat d'orientations budgétaires mais cette fois-ci comme des livraisons de programme, alors que c'est du logement ancien. Ces 22 logements, si on les retrace, sont entrés dans l'inventaire des logements sociaux de la Ville au 1er janvier 2020 comme des PLUS, et le bailleur indiqué

était déjà Hauts-de-Bièvre Habitat. En fait, dans les documents de Hauts-de-Bièvre Habitat, on s'aperçoit que l'acquisition date de 2019...

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : Eh bien je vous promets, dans la convention, plus exactement dans la CUS de Hauts-de-Bièvre Habitat, ils apparaissaient comme une acquisition de 2019. Et par ailleurs, c'est bien figuré dans les DIS du mois de septembre 2017 puisque c'est vraiment une très longue histoire, lorsque la Ville avait souhaité les préempter, mais il y avait eu un retrait de ces décisions en janvier 2018 et il semble que c'était l'immobilière du Moulin Vert qui avait acquis ces 22 logements. Est-ce que c'est bien le cas ? Est-ce que dans le rapport il ne faudrait pas écrire l'Immobilière du Moulin Vert à la place de la SCIPA ?

Et par ailleurs l'Immobilière du Moulin Vert a été mise à mal par un numéro de Cash Investigation pour sa déplorable gestion immobilière et même pour des affaires de corruption liées aux attributions de logements. Donc on peut comprendre que le nom disparaisse au sein du conseil municipal d'Antony mais en tout cas on a besoin d'éclaircissements sur ces 22 logements. À qui est-ce qu'ils appartiennent ? Ils ont appartenu à la SCIPA jusqu'à quelle date ? Est-ce que l'Immobilière du Moulin Vert les a acquis par la suite ? Et à quel moment ensuite soit la Ville, soit Hauts-de-Bièvre Habitat les a acquis ? On est complètement perdus. Eclairiez-nous.

M. le Maire : Ce qui est clair, c'est que ces logements sont maintenant la propriété de Hauts-de-Bièvre Habitat, depuis quand ? Je n'en sais rien. Mais ils le sont et ils ont été achetés à l'extérieur. Ce sont des logements qui étaient des logements privés et qui sont devenus des logements sociaux pour les habitants d'Antony, d'une manière ou d'une autre. Donc je ne sais pas où vous voulez en venir mais en tout cas Hauts-de-Bièvre Habitat vous expliquera tout cela clairement, j'espère en tout cas que cela vous éclairera.

M. MAUGER : Mais l'acquisition semble être de 2019...

M. le Maire : Ils ont été achetés un jour et ont été remis à Hauts-de-Bièvre Habitat.

M. MAUGER : Et c'est aujourd'hui que l'on subventionne l'acquisition de ces logements !

M. le Maire : Et alors ? Non mais c'est de l'argent qui va à Hauts-de-Bièvre Habitat ! Vous trouvez qu'on ne donne pas assez d'argent à Hauts-de-Bièvre Habitat, là ça y va ! Cela va permettre de financer les dépenses de Hauts-de-Bièvre Habitat même quel que soit... Ils ne sont pas fléchés comme ça pour une opération particulière, c'est de l'argent qui ira...

M. MAUGER : Si !

M. le Maire : Les logements ont été achetés. Ils ont été achetés par Hauts-de-Bièvre Habitat un jour ou l'autre, je ne sais pas quand, mais ils ont été achetés. Et donc on paye une somme pour compenser cet achat. Ils n'ont pas été achetés pour 176.000 €, ils ont été achetés beaucoup plus cher. Mais

ces 166.000 €, c'est une subvention que l'on donne à Hauts-de-Bièvre Habitat à ce titre, quelle que soit la date à laquelle on la donne, ils vous expliqueront clairement à quelle date c'est arrivé et à qui cela a été acheté. Pour moi c'est SCIPA, je ne connais pas votre... Je ne sais pas, le Moulin Vert ?

M. MAUGER : L'Immobilière du Moulin Vert.

M. le Maire : L'immobilière du Moulin Vert, moi je ne connais pas.

M. MAUGER : Elle est déjà apparue dans les débats du conseil municipal en 2017, fin 2017.

M. le Maire : Eh bien moi je ne connais pas, ces logements ont été achetés et ils sont maintenant dans le patrimoine de Hauts-de-Bièvre Habitat, et c'est tout.

M. MAUGER : Je crois qu'on est tous censés voter en connaissance de cause, là c'est une subvention de 176.000 €...

M. le Maire : A Hauts-de-Bièvre Habitat.

M. MAUGER : Oui mais le rapport est quand même précis...

M. le Maire : ... Qu'est-ce que vous essayez de faire croire aux auditeurs ? Que cette subvention est donnée à Moulin Vert, à des malfrats... Bon. Non, cette subvention est donnée à Hauts-de-Bièvre Habitat...

M. MAUGER : Non mais pas du tout, j'essaye de comprendre.

M. le Maire : Cette subvention est donnée à Hauts-de-Bièvre Habitat pour des logements sociaux, c'est ce qu'il faut retirer de ce débat.

M. MAUGER : J'essaye juste de montrer l'opacité dans laquelle nous baignons. Voilà. Et vous aussi visiblement, puisque n'avons pas de réponse.

M. le Maire : Très bien. Vous faites ce que vous voulez...

Mais nous, nous allons voter cette délibération. Il y a 8 délibérations, nous votons délibération par délibération et M. LEGRAND ne prend pas part au vote :

La 6.01 : Tout le monde est Pour ? Parfait.

La 6.02 Tout le monde est Pour.

La 6.03 Tout le monde est Pour.

La 6.04 Tout le monde est Pour.

La 6.05 Tout le monde est Pour.

La 6.06... 44 voix Pour et 04 ?

M. MAUGER : Abstention, M. le Maire.

M. le Maire : Abstention seulement ? Ce n'était pas la peine de faire toute cette histoire pour une simple abstention !

M. MAUGER : Vous devez nous éclairer ! Et nous n'avons pas eu de commission Logement depuis belle lurette ! Alors qu'il y a un sujet qui concerne justement le logement.

M. le Maire : Alors ça il faut le dire au vice-président de la commission Logement, ce n'est pas à moi.

M. MAUGER : Mais le président, c'est vous, Monsieur le Maire !

M. le Maire : Concernant la 6.07, la dératisation, vous êtes contre la dératisation ? Tout le monde est Pour.

M. MAUGER : On est absolument pour mais ce n'est pas lié à l'abattement de la TFPB.

M. le Maire : Tant pis ! Et sur la 6.08, par contre vous êtes contre, parce que c'est la vidéo. Qui est-ce qui est contre la vidéo ? 4. Qui s'abstient ? 4. Et donc les 40 autres sont pour, je vous remercie. Merci beaucoup.

Nous en venons maintenant au point suivant et la parole est à Isabelle Rolland pour la fixation des tarifs de la ludothèque.

7 - FIXATION DES TARIFS RELATIFS A LA LUDOTHEQUE – ADDITIF

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

Mme ROLLAND : Un sujet un peu plus léger, je pense : La ludothèque dispose actuellement d'environ 600 jeux qui ne sont plus utilisés ou quasiment plus, et donc il est envisagé de les mettre en vente dans l'optique d'organiser une vente sous forme de braderie, un peu comme cela se pratique déjà à la médiathèque. Et la recette sera versée à une association caritative Antonienne à déterminer. Donc une première vente devrait avoir lieu dans les mois prochains, je n'ai pas la date, en revanche on sait la destination de ces dons, on pense à l'association Force Hémato pour la première vente qui aura lieu dans quelques mois.

Vous avez dans la deuxième partie de la délibération les prix qui sont fixés en fonction de la taille des boîtes, et donc les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Mme CHABOT : J'avais juste une question : vous pensez que ce sera fait avant les fêtes de fin d'année ? Si les gens veulent acheter des jeux pour offrir à Noël ?

Mme ROLLAND : Je l'espère, mais pour l'instant il n'y a pas de date ; mais je l'espère en effet.

M. le Maire : Oui, ce serait bien en effet.

Mme DESBOIS : Rapidement, on votera pour évidemment cette délibération mais j'ai une question Madame Rolland : est-ce qu'il aurait pu être envisagé que ces jouets soient tout simplement donnés, typiquement via les services du CCAS ? Je dirais à des familles dont les enfants pourraient avoir l'intérêt et qui n'ont pas forcément les moyens financiers de les acheter. En fait je veux juste questionner le fait d'avoir fait ce choix qui est tout à fait louable de les vendre pour financer une association vs peut-être d'avoir organisé une braderie solidaire qui serait plutôt une mise à disposition avec des familles fléchées au travers de nos services sociaux. Merci.

M. le Maire : Le CCAS peut très bien en acheter pour les distribuer.

Mme ROLLAND : Oui et puis on pourrait aussi décider de passer une autre fois via une association qui s'occupe de ce type de situation, tout à fait. Mais je crois que les procédures en ce qui concerne les dons des collectivités

sont complexes. Donc on préfère, comme c'est le cas pour la médiathèque, passer par ce système de vente peu élevée, les coûts sont vraiment très faibles, et après affecter à une association sous forme de don, la procédure est plus simple.

Mme HUARD : Juste pour demander si, quand on reversera à l'association en question, ces fonds seront bien identifiés comme provenant de la vente, simplement pour que l'on puisse s'assurer...

Mme ROLLAND : Oui bien sûr, et souvent on les associe, compte tenu de l'expérience que l'on a à la médiathèque à laquelle je pense, on associe souvent l'association à cette journée de vente. Alors je ne sais pas comment cela s'organisera pour la ludothèque mais en tout cas il y en a une justement le week-end prochain pour la médiathèque et souvent l'association qui bénéficie de ces dons est associée à l'organisation de cette journée pour présenter son activité et son action. Je sais que Madame Sall connaît cela puisqu'on a fait une de ces ventes en faveur de l'association que vous connaissez bien.

Mme HUARD : Mais actuellement, elle n'est pas identifiée, c'est ce que vous dites ?

Mme ROLLAND : Si, on a identifié la première vente, pour l'association Force Hémato qui est une association qui soutient la recherche contre les maladies du sang, et d'ailleurs ce week-end il y a un concert, un spectacle

qui est organisé encore une fois pour que les recettes de ce spectacle aillent pour cette association.

Mme HUARD : Cela concerne la vente de la médiathèque ?

Mme ROLLAND : Non, pour la ludothèque.

Mme HUARD : La ludothèque, je le pensais bien.

Mme ROLLAND : La ludothèque ; la médiathèque c'est « Français en Partage » je crois cette année.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

8 - ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL PORTANT SUR LES CONDITIONS FINANCIERES DE L'ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SIS 5 RUE LUIGI GALVANI A ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Par une déclaration d'intention d'aliéner qui a été reçue en mairie en novembre 2022, la société la SCI Fogerty a déclaré son intention de vendre son bien qui est situé au 5, rue Luigi Galvani à Antony au prix de 1.870.000 €. Il se trouve que ce bien intéresse la Ville puisqu'il s'agit, si vous ne le situez pas, il s'agit d'une adresse qui se situe au sud de la Ville, à la limite de Massy, donc au sud du futur quartier Antonympole et qui est hors périmètre EPFIF d'Antonympole.

Donc la Ville est intéressée par ce bien pour pouvoir y faire un équipement public. Elle a souhaité utiliser son fameux droit de préemption au prix de 1.080.000 € auquel s'ajoutait une commission de 72.000 €. Cette proposition a été refusée par le vendeur. La Ville a donc saisi le juge de l'expropriation en vue de fixation du prix. Le juge de l'expropriation a proposé aux deux parties une négociation afin de trouver une solution amiable au litige et c'est ce qui finalement s'est fait, donc la Ville et le vendeur ont trouvé un accord pour un prix de 1.200.000 €, qui se trouve être également le prix estimé par France Domaines.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le protocole d'accord transactionnel portant sur les conditions financières de l'acquisition de cette parcelle à Antony et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Il s'agit d'une parcelle de 2.300 mètres carrés.

Mme HUARD : Il s'agit encore d'une opération sur le secteur d'Antonypole. On a toujours beaucoup de difficultés vu que ce projet se met en place par petits morceaux à avoir une visibilité sur justement la globalité du projet ; nous vous avons demandé une cartographie des parcelles déjà acquises par la Ville ou par l'EPFIF pour savoir de quoi la Ville dispose et pouvoir mieux comprendre ce projet ; donc nous renouvelons cette demande qui relève pour nous de l'information nécessaire de tous les élus sur les projets de la Ville, et pour permettre également à tous de pouvoir contribuer par des propositions et des commentaires sur ce projet.

Par ailleurs, vous nous aviez dit qu'un industriel était intéressé pour acheter, on aurait aimé savoir quel était le projet de cet industriel ? Quel impact il aurait pu avoir en termes d'emplois par rapport à la décision qui est prise aujourd'hui ?

Mme PRECETTI : J'ai déjà répondu en commission, Madame Huard. On vous a dit ...

Mme HUARD : Non, vous ne nous avez rien répondu.

Mme PRECETTI : Je vous ai répondu en commission Mme Huard, on a dit que peu importe l'industriel qui voulait acheter, de toute façon nous souhaitons acheter, la Ville souhaitait acheter, se rendre propriétaire pour pouvoir faire son projet. Donc voilà. Il faudra qu'il aille chercher ailleurs pour son industrie. Qu'est-ce que ça changera ?

Mme HUARD : On peut toujours quand même se demander si accueillir des industries sur la Ville, c'est important, et si on a des possibilités de les accueillir. C'est pour cela que l'on vous pose cette question.

M. le Maire : Il ne vous a pas échappé, Madame Huard, que l'on a un projet. Vous êtes contre le projet, ça j'ai bien compris, mais nous, on a un projet et on y tient, et donc on ne va pas laisser n'importe qui acheter. On va acheter nous-mêmes. D'accord ? Et après on aménagera. On passe au vote ?

M. MAUGER : Vous avez quand même une manière de ne pas répondre à des questions qui parfois n'ont pas forcément un enjeu énorme, c'est juste qu'on est censés avoir un accès à l'information, un minimum ! Pourquoi vous obstinez-vous si souvent à ne pas répondre aux questions ? Moi il y a quelque chose qui m'échappe. C'est un travers que je ne comprends pas. Et j'ajoute d'ailleurs que même parfois, quand vous nous répondez par l'affirmative, il ne se passe rien ensuite. Par exemple : l'état du patrimoine de la Ville auquel vous avez dit oui pour nous le communiquer il y a déjà je pense deux ans, nous n'avons rien. Rien !

M. le Maire : Eh oui.

M. MAUGER : Eh oui ! Ce sera votre seule réponse ce soir ?

M. le Maire : Oui, oui ce sera ma seule réponse. On passe donc on vote. Qui est contre ? Personne. Qui est-ce qui s'abstient ? Non plus ! Ah si, quand même ! Abstention : une. Donc unanimité avec une abstention.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 01 abstention.)

M. le Maire : Je vous remercie, Madame Précetti garde la parole pour la délibération suivante avec j'espère autant de succès, pour la désaffectation, le déclassement et la cession d'une emprise de 83 mètres carrés au passage Grillot. Est-ce que vous savez où se trouve le passage Grillot ? Ça vaut la peine. Non ? Au cimetière.

**9 - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE
EMPRISE DE 83 M² SISE PASSAGE GRILLOT AU PROFIT DE LA SCI
2020 SATORY**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Il s'agit effectivement d'une petite emprise qui est au fond d'un passage au bord du cimetière, cette emprise en réalité fait partie de la propriété du 84 Passage Grillot de fait depuis très, très longtemps. Là il s'agit d'une régularisation en fait puisque dans la transaction entre l'ancien propriétaire et le nouveau propriétaire, ils ont réalisé que cette transaction qu'ils pensaient avoir fait à l'amiable il y a un certain nombre d'années en fait n'avait jamais été réellement juridiquement assise, et donc de manière à régulariser les choses, le nouveau propriétaire sollicite l'acquisition de cette emprise, et donc il est proposé de la céder au prix de 27.000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

M. MONGARDIEN : Concernant l'histoire de cette parcelle, entretemps la mairie est devenue propriétaire à un moment donné puisque c'est la mairie qui vend...

Mme PRECETTI : Oui, on est propriétaire.

M. MONGARDIEN : Donc il y a bien eu un acte de vente précédemment avec le propriétaire de l'époque qui devait savoir que l'accord à l'amiable n'existait pas.

Mme PRECETTI : Non c'est bien plus ancien. C'est bien plus ancien. Cela a toujours appartenu à la Ville mais l'ancien propriétaire ne le savait pas. Et il pensait même que cela lui avait été cédé pour un euro symbolique, etc. Dans les faits et dans les textes, en réalité, cela n'avait pas été fait.

M. MONGARDIEN : D'accord. Cela clarifie déjà ce premier point. Cela a toujours appartenu à la Ville, et l'accord à l'amiable, d'accord. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point : je m'étonne malgré tout de la différence de traitement entre la délibération numéro 9 et la délibération numéro 10 qui suit juste derrière. La délibération numéro 9 bénéficie d'un abattement supplémentaire proposé par la mairie de 10 %, abattement de 10 % supplémentaires qui n'est pas proposé sur la délibération numéro 10 alors que la délibération numéro 10 a des contraintes clairement explicitées par la mairie de non-constructibilité, ce qui n'est pas le cas de la délibération numéro 9. Il y a une différence de traitement que je ne comprends pas. Et au final cette parcelle de 83 m² alors qui est dite non-constructible par les Domaines, ce qui explique son faible prix, est adossée à une autre parcelle, la parcelle d'à côté qui, elle, devient tout à fait constructible.

Mme PRECETTI : En fait elle n'est pas constructible parce qu'elle est au-delà de la bande des 20 mètres. Vous savez que le PLU à Antony ne permet plus la construction...

M. MONGARDIEN : Il y a le portail d'accès ?

Mme PRECETTI : Non, à côté c'est le cimetière.

M. MONGARDIEN : Oui mais elle est accessible comment cette parcelle ?

Mme PRECETTI : Elle est déjà de fait dans la propriété du 84. Elle est déjà à l'intérieur de son portail.

M. MONGARDIEN : Mais il y a une construction dessus.

Mme PRECETTI : Oui. Parce qu'il y avait une maison. Le propriétaire, a acheté une maison au 84. Il y a une maison qui est d'ailleurs en réhabilitation. Je ne sais pas si c'est terminé, mais elle est en travaux actuellement. Donc si vous voulez, ces 83 m² viennent s'ajouter à la parcelle, mais en réalité, comme on est au-delà des 20 mètres, c'est extrêmement limité, ce qui est constructible.

M. MONGARDIEN : Mais alors qu'est-ce qui explique malgré tout les 10 % accordés par la mairie ? Là on tombe à un prix de 325 € du m² qui est inférieur au prix de l'autre parcelle, qui est plus petite et qui a plus de contraintes, et qui est à un prix beaucoup inférieur au prix auquel la mairie achète les terrains justement dans la zone d'Antonypole, puisqu'on les achète à 525 € du mètre carré. Et là on vend un terrain ...

M. le Maire : Mais là, ce n'est pas constructible alors qu'à Antonypole c'est constructible, heureusement !

M. MONGARDIEN : Oui.

Mme CHABOT : Mais pourquoi on lui fait un abattement de 10 %, pourquoi il ne paye pas 30.000 € ...

Mme PRECETTI : C'est véritablement le fruit de l'histoire. Le propriétaire, enfin l'ancien propriétaire qui a vendu au nouveau propriétaire lui a même dit que de toute façon lui, il n'achèterait jamais puisque pour lui, cela lui avait été donné quelque part par la Ville, en réalité. Donc il a transmis ça au nouveau propriétaire...

Mme CHABOT : 3.000 € c'est beaucoup plus que 1 € symbolique, cela fait une grosse différence.

Mme PRECETTI : Oui, cela fait une grosse différence.

Mme CHABOT : J'ai bien compris que ça a été valorisé à 30.000 € par les Domaines et que finalement on leur donne quand même 3.000 €.

Mme PRECETTI : C'est la négociation qui a été pratiquée.

M. MONGARDIEN : Et pourquoi ne pas donner les 10 % à la délibération numéro 10 alors ? C'est juste qu'il y a une inégalité de traitement pour deux délibérations qui se suivent l'une derrière l'autre.

M. le Maire : Une inégalité, je ne vois pas comment, c'est 330 d'un côté et 325 de l'autre. Je ne vois pas comment ? Franchement, vous cherchez la petite bête là ! C'est pareil, 325 et 330 !

M. MONGARDIEN : Donc si c'est pareil, pourquoi cette différence de traitement ?

M. le Maire : J'avoue que je n'avais même pas remarqué qu'il y avait une différence !

M. MONGARDIEN : Donc vous êtes d'accord pour dire qu'il faut traiter les deux de la même façon ?

M. le Maire : Oui, je suis d'accord mais enfin bon, il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Je propose de passer au vote : qui est contre cette opération à 27.000 € ? Personne. Qui est-ce qui s'abstient ? Personne. C'est donc adopté.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Et maintenant c'est encore mieux, c'est une cession de 30 m² pour la délibération numéro 10 qui, elle, a une emprise située en fond de parcelle au 17, rue Liénard.

10 - CESSION A MONSIEUR ET MADAME GAZALET D'UNE EMPRISE DE 30 M² SITUEE EN FOND DE PARCELLE DANS LE PROLONGEMENT DES LIMITES SEPARATIVES DE LA PROPRIETE SISE 17 RUE LIENARD A ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : C'est effectivement le sujet dont vous parliez à l'instant, il se trouve que le fruit de l'histoire, c'est qu'on a des parcelles qui sont en fond de jardin et qui sont des petites bandes de terrain qui appartiennent à la Ville. Sous ces bandes de terrain passe une canalisation mais de fait, si vous connaissez un peu le quartier, en réalité on ne fait pas la différence entre la zone publique et la zone privée puisque les riverains, là, ont annexé finalement ces bouts de parcelles comme une extension de leurs jardins. Donc là, comme il s'agit d'une vente, au fur et à mesure que les ventes se font, la Ville régularise en fait les situations et donc effectivement cette parcelle fera l'objet de certaines restrictions puisqu'il faut pouvoir y accéder pour la canalisation d'égout qui y passe, et qu'on ne peut pas du coup construire de choses dures et lourdes puisqu'il y a une canalisation.

Il est proposé aux nouveaux propriétaires de leur vendre cette parcelle de 30 m² au prix de 9.900 €.

M. le Maire : C'est un peu cher mais je propose de voter pour quand même. Qui est-ce qui est contre ? Personne. Abstention ? Unanimité.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - ZAC JEAN ZAY : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE I N°145 CORRESPONDANT A LA RUE SŒUR EMMANUELLE

APPARTENANT A LA SCCV ANTONY ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Là, c'est dans le cadre j'ai envie de dire des accords que nous avons avec le projet immobilier Icade qui a été fait par la société civile de construction-vente à Antony ; depuis le départ il était prévu qu'à l'issue du projet immobilier, dès la fin de sa construction, la société civile construisait également les espaces publics, la rue et puis ses abords, et que cette rue était ensuite rétrocédée à la Ville pour 1 € symbolique. Le prix estimé de ces emprises est de 111.600 € et sera converti en obligation par la Ville de prendre en charge l'entretien, le remplacement, le renouvellement des voiries, l'éclairage des voiries, l'évacuation des ordures ménagères, et cela ad vitam aeternam. Ainsi donc la cession se fera à l'euro symbolique.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver cette acquisition, c'est une parcelle d'une superficie de 1.860 m².

M. le Maire : Qui est-ce qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Unanimité.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - PERSONNEL

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est le traditionnel tableau des effectifs. Que dire particulièrement ? On vous propose de créer des postes au tableau des effectifs qui correspondent à des créations de postes suite à des avancements de carrière ; et on vous propose aussi d'ouvrir aux contractuels les emplois qui pourraient ne pas être pourvus par des emplois titulaires en fonction de la capacité que l'on a à trouver les bons profils par rapport aux postes qui sont proposés. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Claire. Y a-t-il des questions ? Madame Huard.

Mme HUARD : C'est une question qui est toujours très importante. Ce sont les moyens pour la commune effectivement de répondre à toutes ses missions et nous constatons avec satisfaction à travers ce tableau effectivement des ouvertures de postes pour lesquelles nous avons d'ailleurs milité de façon insistante, en particulier la poursuite de la transformation des emplois de référents périscolaires vacataires en emplois contractuels, donc plus pérennes, ce qui permet également sans doute de stabiliser les effectifs et donc de garantir la continuité du service.

La question se pose également pour le personnel de la Petite Enfance ; on nous a expliqué les efforts qui ont été faits effectivement pour recruter et il nous semble qu'effectivement ces efforts doivent être intensifiés pour assurer la réouverture des places de crèche fermées, il faut quand même le dire. Tout à l'heure vous demandiez qu'est-ce qui ne marche pas à

Antony ? Eh bien il faut quand même dire qu'on a une centaine de places de crèches fermées, notamment la crèche du Bois de l'Aurore depuis plus de trois ans, les habitants des Rabats, les parents, doivent attendre quand même que cette crèche rouvre, et se profile aussi celle de Jean Zay. Donc des besoins importants.

La Ville a proposé la validation des acquis de l'expérience pour diplômer des auxiliaires et nous nous en félicitons, je rappelle qu'en complément nous avons proposé la prise en charge du coût des formations initiales pour les éducateurs et les éducatrices de jeunes enfants en contrepartie d'une obligation de service, on constate que d'ailleurs sur le BAFA c'est quelque chose qui est proposé par la Mairie. Donc pourquoi pas également pour ces personnels qui sont très difficiles à trouver ?

On constate également que la Ville peine toujours à recruter et à fidéliser les policiers municipaux dont l'effectif stagne. Nous regrettons que la Ville focalise des moyens toujours accrus pour la vidéosurveillance parce que nous pensons qu'une présence de terrain et de proximité plus importante est indispensable pour assurer la tranquillité, pour apaiser les tensions, pour restaurer le dialogue, notamment dans les quartiers qui ont été marqués par la révolte des jeunes au mois de juillet.

Nous voterons pour cette délibération tout en attendant le rapport je dirais du RSU pour faire le bilan du recrutement des contractuels sur lequel effectivement nous avons des réserves.

Mme GENEST : Je vous remercie pour cette remarque, j'ai juste deux éléments : on peut dire qu'on commence, nos efforts commencent à porter leurs fruits puisqu'on est sur un solde positif ; on a recruté plus d'agents que nous n'aurons eu de départs sur 2023, donc c'est une tendance qui commence à s'installer et qui va nous permettre de pouvoir embaucher et pourvoir les postes vacants.

Par ailleurs sur la vidéosurveillance, ce n'est pas parce que nous développons la vidéosurveillance que cela bloque les recrutements des policiers municipaux, cela n'a rien à voir. C'est que simplement on a du mal à recruter sur ces types de poste, mais ce n'est pas contradictoire ou en tout cas antagoniste ou empêchant l'un par rapport à l'autre. Donc j'ai du mal à faire le lien. Merci.

Mme HUARD : C'est aussi une question de moyens, c'est aussi une question de revalorisation des postes, c'est aussi une question de reconnaissance, et pour cela, effectivement, il faut aussi dégager des moyens financiers. Donc on fait des choix...

M. le Maire : Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Madame Huard, vous n'avez pas l'air contente Madame Huard ?

Mme HUARD : Non mais on sait...

M. le Maire : Vous allez voter pour ? Merci madame Huard d'être pour ! On est contents ? Personne ne s'abstient ? C'est donc l'unanimité. Je vous remercie.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA RESTAURATION DU PERSONNEL COMMUNAL AU DISTRIBUTEUR DE REPAS CONNECTE DE LA VILLE

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Merci. Une délibération intéressante, importante pour nous, pour nos agents, dans le cadre de l'attractivité de la Ville par rapport au recrutement et à la fidélisation des agents : nous avons décidé de mettre en place une solution de restauration pour les agents, avec un distributeur de repas connecté, on appelle cela des frigos connectés, mais c'est plutôt un distributeur de repas connecté. Nous avons décidé de passer un contrat avec une société, la société Jélo qui est un traiteur à Fresnes et qui va alimenter un distributeur de repas qui sera proposé, d'abord installé dans un premier temps à côté des distributeurs de boissons et de confiseries qui existent actuellement à l'hôtel de ville, en attendant l'aménagement d'une salle de restauration dédiée en 2024 dans l'ancienne CPAM.

Les formules de restauration proposées, il y en aura deux : une dite classique avec deux composantes au coût de 8,50 € ; et la seconde, plus gourmet, à trois composantes au coût de 10,50 €, avec une participation de la Ville qui sera de 4 € par agent par jour travaillé.

C'est une innovation, et pour nous c'est un point important de pouvoir proposer des repas de qualité parce que le traiteur qui a été choisi est reconnu pour la qualité de ses repas, la fraîcheur de ses repas, la diversité, à des coûts qui sont quand même totalement intéressants et dans une logique, si cette expérience qui va se mettre en place en octobre a le succès escompté, de la prolonger, et dans une logique aussi de mettre à disposition des endroits de restauration qui sont des endroits de discussions, de rencontres, de convivialité, entre les agents de la Ville. Voilà pour cette délibération. Merci.

M. le Maire : Pas de questions ? Si, Monsieur Édouard.

M. ÉDOUARD : Nous avons eu des échanges détaillés en commission avant-hier, donc merci. Vous proposez un dispositif utile, qui correspond et qui répond à un besoin, qui améliore les conditions de travail des employés communaux, et qui peut favoriser les recrutements. Vous commencez par une expérimentation que vous pourrez déployer plus largement si l'évaluation est favorable, nous ne vous critiquerons pas là-dessus.

Ce système de distribution comporte des mesures d'anti-gaspillage, le prestataire confie les éventuels repas non commandés qui approcheraient de

la péremption à « Too Good To Go », bravo. Alors évidemment pour quelques mois, nous allons être dans une situation transitoire un peu bancale, sans salle de restauration dédiée, il faudra donc attendre un peu pour juger de cette création dans les anciens locaux de la CPAM, pour juger du circuit réel mais j'espère que l'évaluation sera favorable et que dans ce cas des distributeurs pourront être implantés au CTM ou dans d'autres sites. Mais la création d'un vrai restaurant pour le personnel communal devrait aussi être étudiée.

J'allais oublier l'essentiel : vous nous annoncez une très bonne qualité nutritionnelle et gustative, on ne demande qu'à vous croire mais on voudrait juger sur pièces. Donc organisez un repas d'inauguration du dispositif et invitez les minoritaires.

Mme GENEST : Nous n'y manquerons pas.

M. le Maire : Qui est contre ce projet ? Personne. Abstention ? Personne. Unanimité

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU BLOC DE
COMPETENCES RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE DE GESTION
DU MORBIHAN (CDG56) POUR LES AGENTS DU CENTRE DE
VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY A KERJOUANNO**

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Une délibération un peu technique qui vise simplement à souscrire à une prestation de secrétariat médical pour le suivi médical des agents de Kerjouanno, qui nous permet en fait d'avoir un certain nombre de prestations pour un coût modique, et donc, pour avoir accès à ce type de prestation, nous sommes dans l'obligation d'adopter cette convention d'adhésion au bloc de compétences ressources humaines, qui est un bien grand mot pour une bien petite chose.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN (CDG56) POUR LA SURVEILLANCE MEDICALE DES AGENTS DU CENTRE DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY A KERJOUANNO

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Je crois que vous avez tout dit, merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - EDUCATION

16 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

M. le Maire : La parole est à Madame Sansy qui n'est pas là, alors peut-être à Madame Fauret ? Pour la poursuite de la participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Éducation Nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères.

Mme FAURET : C'est une délibération que l'on présente tous les ans. Comme vous le savez, la Ville soutient l'action de l'Éducation Nationale en faveur de l'apprentissage des langues étrangères, et en particulier de l'allemand. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails du dispositif mais pour cette année nous avons un effectif des enfants ayant choisi l'allemand qui est en légère baisse, nous avons 124 élèves contre 152 en 2022-2023, ce nombre est toutefois à relativiser étant donné que trois écoles n'ont pas transmis leurs effectifs faute d'enseignants disponibles à ce jour pour assurer le cours.

En effet, actuellement il nous manque encore des enseignants, donc on fait appel à tous les réseaux des enseignants pour assurer l'allemand.

L'enseignement de l'allemand pose par ailleurs des difficultés à l'Éducation Nationale en raison du peu d'enseignants disposant des compétences pour enseigner cette matière. À titre d'exemple, le collège Anne Frank ne peut plus assurer cette année l'enseignement de l'allemand aux enfants de l'école Pajeaud et du Noyer Doré. Donc afin de permettre à tous les enfants de la Ville d'Antony qui en font la demande de suivre des cours d'allemand, la Ville organise ces derniers dans les 12 écoles élémentaires de la Ville, cette mise en place est conditionnée à la présence d'enseignants qualifiés pour assurer cette mission. Et aujourd'hui 7 écoles sont pourvues. Donc dans cette perspective, il convient de prendre en charge cette année 12 groupes d'élèves à raison d'une heure hebdomadaire au titre du dispositif bilingue et de poursuivre le financement des fournitures nécessaires à l'apprentissage des langues étrangères, y compris l'anglais, pour un montant maximum forfaitaire de 6.500 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter la délibération relative au soutien que souhaite apporter la Ville à l'enseignement de l'allemand et de l'anglais dans les écoles élémentaires.

Et j'en profite pour faire un appel : si vous connaissez des personnes qui peuvent enseigner l'allemand, alors il ne suffit pas de parler allemand, il faut aussi avoir des aptitudes pour l'enseignement ; de toute façon les personnes après sont agréées au niveau de l'Éducation Nationale, elles doivent être agréés par la suite.

Mme CHABOT : Juste Madame Fauret, est-ce que par le biais du jumelage, on ne peut pas trouver des gens, parce qu'on est quand même jumelés avec l'Allemagne, des gens qui auraient des capacités ?

Mme FAURET : Il y a déjà une intervenante qui appartient à l'association du jumelage, après je sais que Mme Galli a déjà cherché de son côté, et il y a une personne effectivement qui enseigne. Et on en parle largement autour de nous.

M. ÉDOUARD : Il s'agit d'une délibération qui vise à poursuivre une participation de la Ville à l'initiation des élèves des écoles, mais avec une notable réduction de la voilure en ce qui concerne la langue allemande. Nous sommes ici dans une amorce de cercle vicieux : trois écoles qui n'ont pas d'enseignants en allemand n'expriment plus leurs besoins, donc les besoins affichés diminuent, moins d'enfants sont ainsi initiés à l'école, d'où moins d'enfants qui choisissent l'allemand au collège, donc l'Éducation Nationale affecte moins d'enseignants en allemand. Alors certes la Ville tente de rompre ce cercle vicieux mais elle n'y parvient pas, aujourd'hui cinq écoles n'ont pas d'enseignants pour ces initiations à l'allemand, et ce sont essentiellement des écoles de quartiers populaires. Alors, intimement persuadé de l'intérêt de l'apprentissage de la langue de Goethe, qui est aussi celle de Marx, je vous suggère d'améliorer la rémunération que vous offrez aux intervenants pour augmenter leur nombre ou leur nombre d'heures sur différentes écoles. Et si vous ne parvenez pas à offrir le même service sur toutes les écoles, au nom

de l'égalité du service public, nous vous proposons de répartir les interventions des formateurs sur toutes les écoles au prorata des possibilités des effectifs.

M. le Maire : Je vous remercie de votre proposition, M. Edouard, mais enfin s'il y a aujourd'hui encore des cours d'allemand dans les écoles élémentaires de la Ville, c'est parce que la Ville le veut, c'est parce qu'on porte à bout de bras l'enseignement de l'allemand dans les écoles élémentaires de la Ville, et depuis 2007. Il y avait eu une réunion à l'époque avec le service de l'Éducation Nationale et on lui a dit : nous, on va prendre en charge ce que refuse de faire l'État : l'enseignement de l'allemand à Antony. Alors maintenant si vous, vous avez des méthodes pour mieux payer, mieux rémunérer, effectivement, oui. Mais d'abord il faut trouver les professeurs. Si l'on pense que c'est parce que les professeurs sont insuffisamment payés, comme vous le dites, qu'on n'en trouve pas, on va voir. Mais a priori actuellement, il n'y a pas de professeur du tout. Il y a très peu de gens aujourd'hui qui parlent l'allemand en France, et malheureusement ça vaut aussi pour le français en Allemagne.

M. ÉDOUARD : C'est le genre de réponse que vous nous faisiez il y a 10 ans sur les cours du GRETA, les cours du soir du GRETA. Vous disiez : on fait ce que l'on peut mais on peut peu ! Et en fait, finalement, au bout de quelques années ces cours d'allemand au GRETA existent, et ils fonctionnent. Donc je ne comprends pas votre réponse qui dit : sans nous il

n'y aurait pas de cours d'allemand. Bien sûr, c'est vrai, c'est une poursuite, mais il ne faut pas arrêter, il ne faut pas se satisfaire...

M. le Maire : On n'arrête pas ! On n'arrête pas !

M. ÉDOUARD : Bien sûr on n'arrête pas mais vous ralentissez !

M. le Maire : Non, on se bat pour les garder.

M. ÉDOUARD : Vous vous battez...

M. le Maire : Aidez-nous ! Aidez-nous à les garder !

M. ÉDOUARD : Mais je sais bien, j'espère ! Je cherche comme tout le monde !

M. le Maire : On fait le maximum pour les avoir, pour les garder.

M. ÉDOUARD : Mais il y a des professeurs retraités qui ne se satisferont pas de la rémunération destinée à des étudiants. Donc c'est pour cela qu'il faut rémunérer correctement ces enseignants. Ce sont des enseignants, ce ne sont pas des étudiants.

M. le Maire : Madame Fauret, est-ce que ce n'est pas correct, la rémunération de ces enseignants ?

Mme FAURET : Je voudrais juste rajouter, pour vous dire comment on soutient l'enseignement de l'allemand et on l'encourage, que dans le cadre de l'échange avec Reinickendorf, il y a vraiment des projets pour faire des échanges à tous les niveaux, écoles élémentaires, collèges et lycées. Voilà. C'est pour vous montrer qu'on cherche activement et qu'on tient à soutenir l'allemand dans toutes les écoles.

M. HUBERT : D'autant que, si je peux me permettre, ce n'est pas qu'un un problème de professeur, c'est aussi un problème de régression générale des langues dites complexes, ou voire rares, c'est-à-dire que maintenant l'allemand rentre dans cette catégorie, parce que c'est une langue qui est de moins en moins choisie par les enfants. Et donc les logiques d'apprentissage que vous évoquez pour le GRETA sont différentes parce que les adultes ont d'autres choix d'apprentissage des langues, mais au niveau des enfants, c'est malheureux à constater mais c'est une régression généralisée au plan national, et pas propre à Antony.

M. ÉDOUARD : Je suis d'accord que l'allemand, c'est difficile mais c'est parce que c'est difficile que c'est utile pour les enfants.

M. le Maire : Comme le latin. Mme Huard ?

Mme HUARD : Alors certes l'allemand est utile, comme d'autres langues, il faut quand même dire aussi que souvent il est quand même utilisé dans une visée un peu élitiste, pour accéder à des classes des collèges bilingues, etc. Donc si l'on n'a pas la possibilité de faire des cours d'allemand, il y a quand même la possibilité d'une ouverture culturelle sur d'autres langues, et on sait que plus on apprend de langues, plus c'est facile d'en apprendre d'autres, cela a été assez démontré ; alors pourquoi ne pas chercher d'autres professeurs qui ne soient pas en allemand mais dans d'autres langues qui permettraient d'ouvrir des cours d'une deuxième langue pour les enfants des écoles ? Ce ne sera pas de l'allemand mais ce sera une

autre ouverture sur une autre culture ? Et cela permettrait peut-être d'élargir le nombre d'enfants qui ont double cours de langues à l'école ?

M. PARISIS : Oui, moi effectivement je pense qu'il y aurait quelque chose de nouveau à proposer, peut-être ce dispositif mais il commence à être ancien, et proposer peut-être un cours à des enfants de CM 2 où vous auriez une découverte de plusieurs langues ? Il y a des langues qui sont l'italien, l'espagnol, des langues qui sont proches de nous, l'allemand évidemment serait inclus, mais proposer plus de langues, en fait un cours qui serait une découverte pour les enfants. Et il y a des outils aussi qui permettent de redonner le goût à la langue, c'est-à-dire que si l'on utilise des outils comme le théâtre, comme la poésie, on peut peut-être donner aussi le goût aux enfants d'aller vers ces langues. Moi personnellement, je n'étais pas très bon en langues quand j'étais au collège et j'ai redécouvert, je dirais, le goût des langues en abordant des textes de théâtre, la poésie, parce que tout d'un coup les textes sonnaient. Voilà. Donc peut-être il y aurait quelque chose à réfléchir dans cette direction-là, surtout qu'en CM 2 les enfants ont encore beaucoup un esprit de découverte, ils ne sont pas forcément fixés sur une langue qui est quand même exigeante aussi, la langue allemande.

M. le Maire : Oui, eh bien écoutez on va essayer de tirer le meilleur de vos idées sur le sujet mais en tout cas nous, on tient vraiment à maintenir l'allemand, alors là on parle vraiment de l'allemand, mais l'allemand dans les

écoles primaires de la Ville, on tient à le maintenir, mais il est vrai que l'État ne fait pas de grands efforts pour le maintenir.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 03 abstentions.)

V - AFFAIRES DIVERSES

17 - ADOPTION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT PORTANT SUR LA DELEGATION DE LA GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT ET DU CONTINGENT DE LOGEMENTS SOCIAUX DU BAILLEUR A LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : M. le Maire)

(M. LEGRAND quitte la salle)

M. le Maire : Depuis de très longues années, compte tenu des relations étroites qu'il y a entre la Ville et son bailleur historique, la Ville d'Antony, le service logement de la Ville d'Antony, gère le contingent de logements de Hauts-de-Bièvre Habitat. Et sur les 5.000 logements sociaux d'Hauts de Bièvre Habitat, près de 2.500 sont dans le contingent propre de Hauts-de-Bièvre Habitat, la moitié à peu près, et la ville d'Antony en a 10 %. Donc cela fait à peu près 60 % des logements qui sont gérés par le service logement de la Ville. Ils sont gérés dans le cadre d'un contrat, d'une convention, qui remonte au 8 juillet 2009.

Depuis, un certain nombre de lois ont été votées qui ont modifié quelque peu la réglementation des logements sociaux, et donc nous proposons de revoir, de mettre à jour la convention, en en signant une nouvelle avec Hauts-de-Bievre Habitat. Elle ne change pas grand-chose à l'actuelle mais elle la met à jour simplement en fonction des textes existants. Voilà ce que l'on vous propose. Y a-t-il des questions ? Mme Huard et Mme Desbois.

Mme HUARD : Je voudrais exprimer et réitérer le regret que la Commission Solidarité Logement n'ait pas été réunie préalablement à ce conseil pour présenter ces sujets et éclaircir les questions que nous avons, d'autant que Monsieur Legrand devant sortir, vous allez nous dire que vous ne savez pas y répondre ; donc premièrement la convention antérieure était obsolète, c'est une question peut-être de forme mais puisqu'elle était conclue avec Antony Habitat qui a été dissout, dans quel cadre se faisait la délégation depuis ce temps ? Ça, c'est la première question. Je vous laisse répondre.

M. le Maire : Vous savez, la coopérative a hérité de tout le passé de Hauts-de-Bievre Habitat, il n'y a pas de souci.

Mme HUARD : Oui. Donc elles ont été transmises à Hauts-de-Bievre Habitat bien qu'il y ait eu une dissolution ?

M. le Maire : Non mais cela a été transmis avant dissolution.

Mme HUARD : Ah d'accord.

M. le Maire : Il a été dissout après. Lorsqu'il a été totalement déshabillé, il a été dissout, mais pas avant.

Mme HUARD : D'accord. Alors cette convention reconduit donc le contrôle de la Ville sur l'attribution des logements sur l'ensemble du patrimoine de Hauts-de-Bièvre Habitat, nous avons compris que c'était hors le contingent préfectoral...

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : Et donc la Ville sélectionne les dossiers qui sont soumis à la commission d'attribution. Est-ce que les logements de Châtenay qui font partie du patrimoine sont concernés ?

M. le Maire : Non.

Mme HUARD : Ce n'est aucunement précisé dans la convention, par contre.

M. le Maire : Mais ce sont les logements d'Antony seulement, la Ville n'a aucun pouvoir sur les logements situés en dehors de son territoire.

Mme HUARD : En tout cas ce n'est pas précisé.

M. le Maire : Je vous le confirme. On le précisera s'il le faut.

Mme HUARD : Et donc on ne voit pas comment les deux peuvent être séparés.

M. le Maire : Vous avez raison.

Mme HUARD : D'autre part l'attribution des logements doit faire l'objet d'une concertation intercommunale, donc cette commission intercommunale

du logement qui est le lieu de cette concertation s'est-elle réunie ? À notre connaissance...

M. le Maire : Bien sûr !

Mme HUARD : Donc vous pourrez nous communiquer par exemple les comptes rendus de cette commission ? Si elle s'est réunie ?

M. le Maire : Oui sans doute, écoutez je ne sais pas, en tout cas moi je n'y participe pas personnellement mais enfin je suppose qu'elle se réunit comme elle doit se réunir, il n'y a pas de raison...

Mme HUARD : Parce que comme les attributions de logements doivent se faire je dirais dans le respect des engagements et des objectifs qui sont fixés notamment au niveau intercommunal, il est quand même important qu'on soit informés de ces objectifs et qu'on puisse éventuellement contrôler leur réalisation.

Alors justement le service d'enregistrement des demandes dans ce cadre-là, est-ce qu'il sera ouvert également aux demandeurs venus d'autres communes ? Venant du territoire VSGP ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme HUARD : Donc ils peuvent faire une demande sur Antony, ils peuvent venir au service Logement de la Ville.

M. le Maire : Depuis toujours, tout le monde peut faire une demande au service Logement d'Antony, on a 25.000 demandes venant de l'ensemble de la France sur Antony.

Mme HUARD : Oui mais il y a une nuance entre établir un formulaire et mettre Antony dans les communes que l'on souhaite et venir s'adresser au service Logement d'Antony pour voir son dossier suivi...

M. le Maire : Bien sûr.

Mme HUARD : C'est ça que je demande : est-ce que les demandeurs peuvent s'adresser au service Logement d'Antony ?

M. le Maire : Oui, on a énormément de demandeurs qui ne viennent pas d'Antony, qui viennent de n'importe quelle autre ville.

Mme HUARD : Au service Logement d'Antony. D'accord.

Alors ce qui est surprenant si c'est le cas, c'est que les données disponibles au niveau intercommunal démontrent qu'Antony ouvre peu son parc comparativement aux autres communes, là je n'ai pas exactement les chiffres sous les yeux mais Antony est l'une des villes dont le taux d'attribution à des habitants d'autres communes est parmi les plus faibles du territoire. Donc est-ce que ces habitants sont traités à égalité des autres demandeurs ? C'est la question que l'on peut se poser.

M. le Maire : Je n'ai pas connaissance de ces chiffres. Vous avez des chiffres, Madame Huard ? J'aimerais bien avoir les chiffres, parce que moi je ne suis pas au courant.

Mme HUARD : Alors je vous les communiquerai mais on a effectivement des chiffres qui nous sont communiqués.

M. le Maire : Alors donnez-les nous parce que moi, je ne les ai pas.

Mme HUARD : Alors sur Antony par exemple, la part des ménages résidant déjà dans la commune, c'est 70 %, 69,6 % des demandes tandis qu'elle est de 50 % à Bagneux, de 41 à Bourg-la-Reine, de 49 à Châtillon, de 49 à Fontenay aux Roses, de 43 % à Montrouge... voilà. Ce sont des chiffres, alors effectivement on pourrait vous faire passer le tableau pour vérifier si cette situation et si ces chiffres sont effectivement réels, mais je pense qu'ils sont vrais...

M. le Maire : La mission de contrôle qui nous incombe...

Mme HUARD : ... Ils viennent de l'OPML c'est-à-dire de l'Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement ...

M. le Maire : Non mais attendez, la mission de contrôle du logement social ne nous a fait aucune observation là-dessus, aucune. Vous en faites, vous, mais pas la mission. Pas la mission, voilà.

Mme HUARD : C'est pour ça qu'on vous pose la question. On vous pose la question.

M. le Maire : Non mais j'ai la réponse. Aucun problème.

Mme HUARD : Alors dans le cadre de cette convention, la Ville s'engage à respecter les dispositions légales en matière d'attribution de logement au public prioritaire ; ce que l'on a quand même constaté dans la mission logement, c'est que seules 17 % des attributions bénéficient au public prioritaire alors que le taux minimum est de 25 % et en 2022, si on en croit ces chiffres d'ailleurs ce taux tombe à 16,5 % alors que si l'on compare avec

les autres communes, elles atteignent des taux supérieurs, à l'exception du Plessis-Robinson d'ailleurs, mais elles ont des taux supérieurs. Donc comment cette nouvelle convention permettra-t-elle de répondre à cette question ? Une question par exemple : les logements sont-ils attribués par ordre de priorité en cas de refus du précédent sur la liste sans attendre une nouvelle commission ? Est-ce que vous pouvez répondre à cela ?

M. le Maire : Là vous parlez du rôle de la commission d'attribution. Ce n'est pas la Ville, la Ville n'attribue pas les logements. Heureusement !

Mme HUARD : Oui mais pour nous, en tout cas tous ces éléments devraient pouvoir figurer dans la convention pour garantir un traitement

M. le Maire : Non, la Ville n'attribue pas...

Mme HUARD : Les modalités d'attribution peuvent être définies dans cette convention.

M. le Maire : Ecoutez, on me dit que vous avez eu toutes les réponses à ces questions au cours de la mission à laquelle je n'ai pas participé moi-même.

Mme HUARD : Écoutez, on n'avait pas la nouvelle convention et on constate que...

M. le Maire : Oui mais là on n'est pas sur la mission, on est sur la convention.

Mme HUARD : Je rappelle quand même que si vous ne vouliez pas avoir ces questions posées en séance, vous n'aviez qu'à réunir la commission logement ! Si maintenant vous ne l'avez pas réunie, maintenant vous répondez à nos questions, cela me paraît normal.

La question de la transparence des attributions est également évoquée dans la convention, ça fait partie des objectifs, donc nous, c'est normal qu'on se demande comment cette convention va permettre d'atteindre les objectifs qui sont affichés. Donc en dehors des engagements généraux, il n'y a pas d'outil pour cette transparence. On avait justement parlé lors de la mission d'un système de cotation de la demande pour établir un ordre de priorité, il n'est pas évoqué. La présence de représentants des locataires dans la commission d'attribution n'est pas évoquée non plus. Nous, nous souhaitons que les associations qui sont représentées...

M. le Maire : C'est la loi ! C'est la loi ! Ce n'est pas le sujet, là !

Mme HUARD : Il y a une représentation mais elle n'est pas évoquée dans la commission, et cette représentation, on ne sait pas comment le représentant est désigné, je suis désolée.

Nous souhaitons aussi que les associations de locataires aient un représentant d'ailleurs dans ces commissions pour assurer cette transparence, et qu'également il y ait aussi une transparence vis-à-vis du demandeur, c'est-à-dire que la convention devrait préciser les modalités

d'information sur la cotation du dossier et les motifs du refus. Cela nous paraît aussi un élément pour assurer la transparence des attributions.

Et je termine en disant que les élus, à notre sens, devraient également disposer d'un bilan des attributions afin de pouvoir vérifier le respect de ces règles, puisqu'on ne va pas déclencher une mission d'information sur le logement tous les ans mais il nous semble que tous les ans on devrait quand même avoir un état des lieux, notamment justement sur l'aspect de la mixité sociale puisqu'on doit également respecter un quota d'attribution des logements au public prioritaire hors QPV et réciproquement au public non prioritaire dans les QPV.

Donc voilà. Nous demandons aussi que soit prévu ce bilan devant le conseil municipal et plus largement d'ailleurs qu'un bilan de la gestion de Hauts-de-Bièvre Habitat que la Ville contrôle soit présenté au conseil municipal, ce que je rappelle, Monsieur le Maire, vous aviez accepté lors d'une commission.

M. le Maire : Eh oui. On passe au vote ?

Mme DESBOIS : Dans l'intervention de Madame Huard, je pense qu'effectivement on pourrait gagner du temps si Monsieur le Maire...

M. le Maire : Oui, moi aussi !

Mme DESBOIS : Non, pas par rapport à ce qu'a dit Madame Huard parce que je ne me permettrais pas, mais simplement Monsieur le Maire si vous acceptiez, ainsi que le bailleur, d'avoir une politique un petit peu plus

transparente. Alors il y a eu cette mission d'information l'année dernière qui a été extrêmement constructive, et on remercie les services des informations qu'ils ont collectées, mais je sais que cette convention ne traite pas directement de la commission d'attribution, néanmoins on le sait aujourd'hui, les représentants effectivement de l'association de locataires, les représentants aussi de la diversité je dirais des élus du Territoire n'y sont pas, il a été question lors de la commission de la mission d'évaluation l'an passé d'un nouvel outil je crois qui allait en ligne vers plus de transparence sur les critères et leur pondération dans le cadre de l'attribution des logements, cela a été évoqué très rapidement ; où en est-on ? Ce type d'outil aussi permettrait vis-à-vis des demandeurs eux-mêmes d'avoir un certain nombre de retours de manière très objective sur les critères.

Donc on gagnerait du temps tous, je crois, à ce que s'il n'y a rien à voir, eh bien ouvrons les livres, et il me semble que vous en sortiriez grand, ainsi que Monsieur Legrand pour le bailleur.

D'autre part, moi il y a juste un terme qui m'interpelle : vous dites que la Ville n'a rien à voir dans l'attribution, il y a un terme assez fort dans cette convention, je ne sais pas si mes collègues l'ont relevé, qui est celui de « politique municipale de peuplement des quartiers ». Et là Monsieur le Maire, comme il s'agit d'une politique municipale, je me permets de vous interroger sur quels sont vos axes en termes de politique municipale de peuplement des quartiers d'Antony aujourd'hui ? Merci.

M. le Maire : Je ne suis pas non plus personnellement d'accord avec cette formulation, non. Mais c'est une formulation qui est courante dans le monde du logement. Mais comme vous je ne suis pas du tout d'accord.

Mme DESBOIS : Alors ce n'est pas tant le terme, c'est juste qu'on entend qu'il y a très certainement une stratégie, vous parlez de mixité, c'est en tout cas nous-mêmes ce que l'on adoube aussi, mais on souhaiterait savoir tout simplement laquelle.

M. le Maire : On a toujours dit qu'on était pour la mixité sociale, la mixité, on avait 100 % de locataires sociaux au Noyer Doré, on n'en a plus que 70 % maintenant parce qu'on a fait de la mixité. Quand on a réalisé l'opération de rénovation urbaine, dans les années 2010-2012, on a effectivement fait de la vraie mixité dans ce quartier. Alors que vous, enfin pas vous mais l'opposition de l'époque, nous reprochait de faire de la mixité. Vos prédécesseurs voulaient maintenir tous les logements sociaux au Noyer Doré. Et nous, on ne l'a pas fait, on a dispersé les logements sociaux sur d'autres quartiers de la Ville, à Tourvoie, à la Croix de Berny, dans d'autres quartiers, et on a fait de la mixité au Noyer Doré. Alors il n'y a pas encore assez de mixité, on est toujours à 70-75 %, mais enfin c'est mieux que 95. On est pour la mixité. Et d'ailleurs maintenant, on a adopté la règle des 30 % de logements sociaux pour les projets immobiliers, cela crée de la mixité immeuble par immeuble maintenant.

Mme DESBOIS : Immeuble par immeuble, justement, il me semble que sur la commune il y a aussi un certain nombre d'immeubles où l'on peut même retrouver un certain nombre de communautés qui font partie du même immeuble, y compris des personnes qui ont le DALO, il va y avoir des immeubles avec principalement des bénéficiaires du DALO. Il ne me semble pas que pour reprendre vos termes, ce soit une stratégie de peuplement forcément gagnante. Si on parle de mixité, on parle de mixité au sens propre aussi, et y compris parmi les populations, et la diversité d'entre elles qui bénéficient de logement social.

M. le Maire : Le DALO, ce n'est pas nous, c'est le préfet. C'est le préfet, oui.

Mme DESBOIS : D'accord mais il y a quand même une vue du bailleur sur quel logement est attribué...

M. HUBERT : Non, là-dessus, le bailleur n'a rien à dire sur ce sujet. Dans ce cas-là, la préfecture impose et attribue effectivement à l'ensemble des demandeurs...

Mme DESBOIS : Mais attribue à l'adresse près, à l'adresse près ?

M. HUBERT : Alors pourquoi à l'adresse près ? Parce que vous avez certaines résidences qui ont la chance d'avoir beaucoup de grands appartements. Et bien sûr à une famille nombreuse, vous n'allez pas leur attribuer un deux-pièces. Et donc malheureusement dans ce cas précis, les

grands appartements sont focalisés, localisés sur des adresses bien précises. Mais là ce n'est pas une politique municipale. On aurait fait mieux.

M. le Maire : Bon, vous avez la réponse. Donc on passe au vote ?
Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Je crois qu'il y a un certain nombre de réponses qu'on n'a pas...

M. le Maire : On est hors sujet, vos questions sont hors sujet, ...

M. MAUGER : On marche sur la tête parce qu'il n'y a pas de commission Logement et Monsieur Legrand se retire quand il est question de logement. Donc à quel moment est-ce qu'on peut avoir des échanges avec lui ?

M. le Maire : Posez-lui la question. Il ne peut pas être présent en ce moment...

M. MAUGER : C'est vous Monsieur le Maire qui à la fois attribuez au Président d'Hauts-de-Bièvre Habitat un tel rôle au niveau du logement au sein du conseil municipal. Et finalement on ne peut pas échanger avec Monsieur Legrand. Il y a quelque chose qui ne va pas ! Vous auriez pu nommer quelqu'un d'autre ! Je crois qu'elle s'est réunie deux fois depuis le début du mandat ! Il y a quelque chose qui ne va pas.

M. HUBERT : On provoquera une commission logement et on répondra à l'ensemble de ces questions.

M. le Maire : Alors Monsieur Colin qui est Président de la commission sociale fera son affaire de cette réunion.

M. MAUGER : Il faut que l'on puisse échanger avec Monsieur Legrand. Et vu le rôle de Hauts-de-Bièvre Habitat, il devrait y avoir un rapport annuel, soumis au conseil municipal, sur la gestion de Hauts-de-Bièvre Habitat.

M. le Maire : Bien sûr.

M. MAUGER : Bien sûr, mais ce n'est pas le cas. Pourquoi est-ce que ce n'est pas le cas ?

M. le Maire : Là je ne veux pas vous parler du logement, on est sur la commission. Déjà en commission.

M. MAUGER : Non, moi je vous parle de rapport annuel fait au conseil municipal. On le fait pour la délégation de restauration scolaire par exemple, et on ne le fait pas pour le logement. Pourquoi est-ce qu'on ne le fait pas ?

M. le Maire : La restauration scolaire, qu'est-ce qu'il y a ?

M. MAUGER : Pour la restauration scolaire il y a un rapport annuel.

M. le Maire : Oui le rapport annuel, oui.

M. MAUGER : Pourquoi est-ce qu'il n'y en a pas pour le logement ?

M. le Maire : Parce qu'il n'y a pas de DSP pour le logement.

M. MAUGER : Mais vu l'importance du sujet, vu que la Ville d'Antony est dans la coopérative, il devrait y avoir un compte rendu au conseil municipal !

M. le Maire : Mais il n'y a aucune raison pour qu'il y en ait un, non.

M. MAUGER : Bien sûr que si !

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : C'est parce que vous n'accordez pas une telle importance au logement social, c'est pour cela.

M. le Maire : Si ! Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Soyez contre franchement ! Sinon à quoi ça sert de s'opposer ? Donc 4 opposants. Abstentions 4 ; et les 40 autres sont pour. Je vous remercie.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 4 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne prenant pas part au vote : M.LEGRAND.)

M. le Maire : Donc M. Colin, on organisera une réunion à ce sujet.

18 - ADOPTION DE LA CONVENTION -TYPE POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA CITOYEN) PAR LA VILLE

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Voilà une nouvelle action citoyenne de la Ville d'Antony, nous aurions presque pu la voter tout à l'heure à 21h25, c'était pile-poil dans l'actualité.

Je vous propose d'adopter la convention-type pour la prise en charge financière de la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA citoyen) par la Ville d'Antony pour mettre en place un nouveau dispositif d'accompagnement des jeunes Antoniens à partir de 17 ans jusqu'à

25 ans, et des animateurs vacataires d'adaptation du BAFA. Les objectifs visés sont de permettre aux jeunes d'obtenir leur diplôme et les sensibiliser à l'engagement citoyen ; et très important, favoriser l'emploi d'animateur sur la Ville. Je vous remercie.

M. MAUGER : Nous avons proposé que le financement du BAFA par la Ville qui n'était pas proposé jusqu'ici soit un levier pour le recrutement d'animateurs formés, motivés, et correctement payés, ce dont vous manquez cruellement.

Le BAFA se déroule en plusieurs étapes : une formation sur 8 jours, un stage pratique de 14 jours, puis une formation de perfectionnement de 6 jours sur un thème.

La convention que vous proposez est extrêmement rigide. Le BAFA est ouvert à partir de 16 ans mais vous ne proposez de financer que pour les jeunes à partir de 17 ans. Nous n'avons pas compris pourquoi. Vous imposez que la formation soit assurée par l'IFAC 92 alors qu'il existe quantité de formateurs possibles ; et surtout vous imposez le thème du stage de perfectionnement, un thème relativement peu attrayant par rapport à tous les thèmes existants.

Je voudrais surtout vous relayer un témoignage, le témoignage de jeunes qui ont fait leur stage de 14 jours dans le service Animation de la Ville d'Antony. Elles ont travaillé 10 heures par jour sur les 14 jours avec des réunions de 19 heures à 21h00 deux fois par semaine, et des réunions de

préparation : deux réunions de 4 heures et deux réunions de 1 heure. Ce sont des stages qui ne sont pas rémunérés. Est-ce que vous avez l'impression que vous respectez véritablement ces jeunes vu les conditions que vous leur imposez ?

M. PASSERON : Alors je vous réponds sur les premières questions auxquelles on vous a répondu en commission déjà.

M. MAUGER : Pas là-dessus.

M. PASSERON : Non pas là-dessus mais en tout cas sur les autres questions, on a un peu de temps alors je vais le faire, mais la prochaine fois, certainement pas, parce qu'on vous a répondu en commission.

Pourquoi à partir de 17 ans ? Tout simplement parce que nous estimons qu'un jeune de 16 ans n'est pas forcément encore suffisamment mûr pour encadrer des mineurs.

M. MAUGER : Attendez, le sujet n'a pas été abordé en commission.

M. PASSERON : Il y a eu une commission RH et cette commission RH...

M. MAUGER : Ce n'était pas dans la commission Jeunesse,

M. PASSERON : Non, tout à fait.

M. MAUGER : Et lorsqu'on a posé la question des 16 ou 17 ans en commission RH, on nous a dit qu'on n'avait pas fait attention au fait que c'était ouvert à partir de 16 ans.

M. PASSERON : Ok mais on vous a répondu lors de cette commission RH Finances.

M. MAUGER : Oui mais pas la réponse sur vous me donnez ce soir.

M. PASSERON : Si, c'est la réponse qui a été apportée, cela m'a été confirmé.

M. MAUGER : Je crois qu'il y a un certain nombre de témoins, je suis désolé, non.

M. PASSERON : Pourquoi avoir choisi l'IFAC ? Je vous donne la réponse qui a été apportée en commission RH Finances : on a bien mis en concurrence Aroéven et IFAC et la proposition de l'IFAC est apparue comme celle qui était la plus adaptée. Voilà. C'est un choix.

M. MAUGER : Écoutez, il y a une diversité de thèmes de perfectionnement possible, l'IFAC en propose un, donc on ne peut pas dire que ce soit quelque chose de particulièrement intéressant pour les jeunes. Je ne suis pas sûr qu'on les attire véritablement. Et moi j'aimerais aussi avoir une réponse sur les conditions dans lesquelles les jeunes font leur stage dans les centres de loisirs Antoniens. 10 heures de travail par jour plus ensuite des réunions deux fois par semaine de 19h à 21h, et au total une dizaine d'heures de préparation. Tout cela non rémunéré !

M. PASSERON : Ecoutez, je ne suis pas au courant de cette situation, je regarderai cela attentivement et puis on vous répondra,

M. MAUGER : Très bien.

M. PASSERON : ... sachant qu'on a déjà beaucoup de demandes sur le premier dispositif puisque c'était à titre expérimental, on ouvre à 20 places et on a énormément de demandes sur ce premier dispositif.

M. MAUGER : Pourquoi ne pas rémunérer le stage et les 5 jours supplémentaires ? Là je n'ai parlé que des 14 jours de stage, et donc vous allez demander en plus 5 jours gratuits.

M. PASSERON : C'est un BAFA citoyen, il est subventionné.

M. MAUGER : Cela va faire un mois gratuit. Cela ne correspond pas à la proposition que nous avons nous en tout cas lorsque nous avons proposé le financement de ce BAFA par la Ville.

Mme SANSY : Après, pour compléter peut-être le propos, vous savez que le statut d'animateur connaît depuis quelques mois, quelques années, une évolution, il est en cours de réflexion, visant justement à l'améliorer. Mais j'en déduis que vous n'avez pas été souvent animateur lorsque vous étiez jeune et encore moins en colonies de vacances parce que les horaires sont encore beaucoup plus difficiles que ceux-là. Je crois que l'évolution actuelle ne tient pas tellement aux conditions de rémunération, on a une évolution effectivement de la jeunesse qui s'engage un petit peu moins pour une part d'entre elle, en tout cas auprès des plus jeunes, je peux vous assurer qu'il y a quelques années ou quelques dizaines d'années, en ce qui me concerne, il n'y avait pas de problème pour trouver des animateurs avec des salaires bien moindres et des horaires bien supérieurs à ceux-là.

M. MAUGER : Là il n'y a pas de salaire. Donc « moindres » je ne vois pas ce que cela veut dire.

Mme SANSY : Il n'y a pas de salaire mais quand vous regardez le financement d'un stage théorique ou d'un stage de perfectionnement, vous vous apercevrez que c'est extrêmement coûteux.

Mme GENEST : On va vérifier et on vous fera une réponse parce que moi, il me semble qu'ils ont une rémunération.

M. MONGARDIEN : Monsieur le Maire, moi je m'interroge justement sur les 5 jours de travail gratuit qui sont demandés à ces jeunes après l'obtention du diplôme. Déjà, on nous a assurés en commission Finances RH que c'était tout à fait légal, je m'interroge malgré tout.

La deuxième chose c'est que, comme le font d'autres communes et comme cela se pratique avec certaines écoles aussi, quand on a ce type de formation gratuite, en échange, ce qui est souvent demandé, c'est que ces personnes-là s'engagent à délivrer un certain nombre de jours en étant rémunérées, mais en s'engageant à délivrer peut-être plus de jours qu'une semaine, peut-être deux ou trois semaines, mais contre rémunération. Et cela réglerait aussi le problème de la pénurie d'animateurs puisque si on triple le volume de travail fourni par ces animateurs-là, ça nous donnera plus de volumes d'animateurs. Alors pourquoi ne pas remplacer ces 5 jours gratuits par trois semaines rémunérées ?

M. PASSERON : Ecoutez, pour l'instant, comme c'est expérimental, c'est un premier groupe qui va se réunir, on a décidé qu'il y avait 5 jours en contrepartie parce qu'on a le droit de le faire dans le cadre d'un bénévolat, on a écouté vos remarques. Il faut savoir que l'engagement citoyen offre une formation dont le coût est élevé pour les jeunes entre 700 et 1.000 € pour le parcours complet, en contrepartie on a estimé que les jeunes devaient faire 5 jours de bénévolat. Après on n'est pas fermés à une évolution du dispositif.

M. le Maire : On passe au vote. Qui est contre ? 0. Abstentions : 4 et donc tous les autres sont pour.

M. MONGARDIEN : J'ai compris que c'était une première étape, donc on verra...

M. le Maire : Oui, bien sûr.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

M. le Maire : On passe maintenant à la question de l'adhésion de la Ville au syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines numérique, Madame Lemmet a la parole en remplacement de Monsieur Bruno Foyer.

19 - ADHESION DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE

(Rapporteur : Mme LEMMET)

Mme LEMMET : Le syndicat Seine-et-Yvelines Numérique met à disposition de ses membres des solutions pour l'aménagement numérique du Territoire, de l'éducation ou encore de systèmes d'information. La Ville, pour poursuivre sa transition numérique dans différents domaines, souhaite bénéficier de ces offres et pour ce faire elle doit au préalable adhérer au syndicat mixte centrale d'achat. Cette offre est articulée par segments. Il est proposé d'adhérer au syndicat Seine-et-Yvelines Numérique pour les trois segments suivants : numérique éducation, informatique de gestion, sûreté numérique.

Le montant de l'adhésion est de 6.000 € puisque pour deux segments achetés on en a un offert, et il est proposé donc au conseil municipal d'adhérer au syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique pour les trois segments susnommés.

M. ÉDOUARD : Alors certes le besoin numérique ne se discute pas. Cependant nous nous interrogeons sur l'intérêt de recourir à ce syndicat bi-départemental qui est un reliquat du projet de fusion 78-92 de Patrick Devedjian et sur les segments retenus.

M. le Maire : Oui, c'est un excellent projet. Un excellent projet, n'est-ce pas ?

M. ÉDOUARD : Un excellent projet enterré !

M. le Maire : Non !

M. ÉDOUARD : La preuve, il reste, on voit bien que...

M. le Maire : Syndicat mixte ...

M. ÉDOUARD : On voit bien que Monsieur Siffredi n'est pas sur cette voie-là.

M. le Maire : Vous trouvez ?

M. ÉDOUARD : Eh bien prouvez-nous le contraire. Donc en effet la Ville adhère déjà à d'autres syndicats susceptibles de répondre à nos besoins comme le Sipperec, vous nous dites pouvoir obtenir les meilleures offres de la centrale d'achat de Seine-et-Yvelines Numérique, pourquoi pas ? Mais je ne suis pas certain que ce sera la réalité.

En tout cas vous adhérez pour trois segments comme il a été dit, deux payants, un gratuit. Nous n'avons pas d'objection pour ceux concernant le numérique dans les établissements d'enseignement et l'informatique de gestion, mais votre choix pour le troisième segment, nous le contestons. En fait, c'est la vidéosurveillance avec déclenchements automatiques d'anomalies que vous n'osez même plus appeler « vidéoprotection », vous le camouflez sous le nom de « sûreté numérique », ce n'est même plus Big Brother c'est Minority Report !

Ce faisant, vous délaïssez la possibilité de choisir le segment S, bâtiment connecté, qui répondrait parfaitement à un besoin patent, étant donné que la plupart des salles associatives Antoniennes sont absolument

dépourvues de wifi et de vidéo projecteurs. Donc pour nous c'est oui pour les vidéo projecteurs, mais non à la vidéo surveillance.

Mme. LEMMET : Oui, en fait on a un bouquet d'offres, il y a le SIPPEREC qui a d'autres centrales et là, il y a en plus ce syndicat, et donc cela offre une plus grande possibilité pour nos services et sécurise en fait nos choix. Donc c'est une ouverture à ces trois segments, dans les centrales d'achat, il y a plus ou moins de recouvrements entre les différents segments et nos services feront le choix le plus judicieux.

M. le Maire : On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 0. Donc adopté à la majorité.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

20 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris,

4ème (Solidarité : Social, Politique de la Ville, Logement, Santé, Handicap) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,

Commission extra-municipale relative aux jumelages de la Ville.

(Rapporteur : M. le Maire.)

M. le Maire : Nous passons maintenant aux candidatures pour le remplacement de Rosa dans divers organismes, en commençant par le Conseil Territorial parce que Rosa était membre du Conseil Territorial et donc nous devons procéder à un vote pour son remplacement, un vote à bulletins secrets. J'ai reçu la candidature d'Anne Fauret. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nadia Desbois.

Mme DESBOIS : Merci. Pour notre groupe, vous aurez aussi la candidature d'Agnès Chabot. J'en profite pour faire part à mes collègues de la situation qu'ils ne sont pas sans connaître : je pense que l'on peut, que l'on pourrait tous se satisfaire d'une diversité de représentation au niveau du Territoire et parmi cette assemblée, l'ensemble des groupes sont représentés sauf le nôtre. Il me semble que pour pouvoir aussi être de bons interlocuteurs, sachants sur les dossiers, et au fait de l'ensemble des prérogatives qui sont centrales au Territoire, il paraîtrait intéressant, compte tenu du nombre d'élus nombreux de la majorité, qu'il puisse y avoir, qu'il puisse y avoir un vote y compris des élus de la majorité en faveur de Madame Chabot. De manière à ce qu'on garantisse toute la vitalité démocratique et que l'on permette au dernier groupe de ce conseil qui n'est pas représenté de pouvoir y siéger. Merci beaucoup.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur Édouard, vous n'êtes pas candidat, vous ? Quel dommage ! Vous feriez un très bon conseiller territorial ! On passe donc au vote et Madame Aubert fait l'appel

afin de procéder au vote. Les jeunes sont appelés de nouveau au dépouillement.

Vote à bulletin secret pour le **Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris** : 46 votants sur 49, 6 voix pour Madame Chabot, 39 voix pour Madame Fauret, 1 bulletin blanc. **Madame Fauret est élue.**

M. le Maire : Il faut encore désigner des membres de la **commission municipale chargée de la solidarité**, justement pour la commission Logement, notre candidate est Pauline Galli pour la majorité, mais je vous signale, je rappelle, que nous acceptons, nous, que tous les membres du conseil municipal participent à toutes les commissions. Et ils sont informés de l'organisation des commissions, quand il y en a bien entendu. Donc vous êtes tous invités aux commissions, même si vous n'êtes pas membres officiellement. Donc là en l'occurrence, on propose pour la majorité Pauline Galli à la commission sociale politique de la Ville, logement, santé handicap ; **et pour la 10ème commission chargée de la tranquillité publique et de la sécurité**, nous proposons Christel Berthier.

M. MAUGER : Dans la mesure où tout à l'heure vous avez dit que vous étiez d'accord pour élargir la commission extra-municipale des jumelages aux membres de l'opposition, est-ce qu'on ne peut pas en profiter justement ce soir pour désigner 2, 3 autres personnes, 4 autres personnes ?

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des textes qui fixent le nombre des membres ? On me dit que oui.

Ça voudrait dire qu'il faudrait changer ... si les textes effectivement fixent le nombre des membres, il faudrait qu'on en reparle... Mais moi je suis tout à fait ouvert à ce que les membres de l'opposition participent aux réunions, même si vous n'êtes pas membres des commissions extra-municipales parce que vous n'avez pas été élus à l'origine, c'est une élection, semble-t-il.

M. MAUGER : C'est une commission extra-municipale, donc je suis surpris que le nombre des membres soit fixé.

M. le Maire : Eh bien pourtant, c'est ce que l'on me dit. Mais je suis d'accord effectivement pour faire participer l'opposition à toutes les actions du jumelage. Et d'ailleurs autrefois, du temps de Pierre Rufat, il participait lui, et puis Monsieur Feuillade aussi, enfin on avait des participations de l'opposition à toutes les réunions de jumelage, et donc je ne suis pas du tout hostile à ce qu'il y en ait encore à l'avenir.

M. MAUGER : D'accord. Si l'on est informés des réunions...

M. le Maire : Vous serez informés des réunions.

M. MAUGER : Alors nous ferons l'effort pour nous y rendre.

(M. Edouard et Mme Huard font remarquer qu'il n'y a pas eu de vote pour la Commission extra-municipale relative aux jumelages de la Ville...)

M. le Maire : De toute façon, il n'y a pas de suspens. Le candidat de la majorité est M.KALONJI et il est élu

- Questions diverses

M. le Maire : Y a-t-il des questions diverses ? Nous avons épuisé l'ordre du jour. Mme Huard et Mme Desbois.

Mme HUARD : Selon le site féminicides.fr, 80 femmes sont déjà tombées sous les coups de leur conjoint depuis début 2023. L'actualité récente a également mis en lumière les violences criminelles subies par des femmes dans l'industrie pornographique qui se transforment en spectacles vidéo largement diffusés sur les réseaux sociaux et sur les sites pornographiques. Cette industrie vise un public jeune malgré l'interdiction de ces sites aux mineurs qui n'est pas appliquée dans les faits. Plus de la moitié des ados ont visionné une vidéo pornographique sur internet, ce qui en fait une des formes de leur éducation sexuelle. Le visionnage de ces sites ne peut que susciter le mépris des femmes, leur transformation en objet sexuel, et l'abnégation de la notion de consentement dans les relations sexuelles.

Pour marquer l'engagement de la Ville par rapport à ce fléau des féminicides et éveiller les consciences, nous proposons de marquer le 25 novembre « journée mondiale contre les violences faites aux femmes », à titre symbolique en mettant les drapeaux en berne et en affichant la signification de cette action sur la mairie.

Au-delà de l'aspect symbolique, quelles actions la Ville prévoit-elle de mettre en place à l'occasion de cette journée ? Une action spécifique sur l'impact de la pornographie pourrait-elle être menée par l'Espace Jeunes ?

Mme SCHLIENGER : Merci de me donner l'occasion de vous annoncer que pour le 25 novembre, effectivement on a prévu de reconduire des choses ; vous savez que l'on a monté un partenariat depuis deux ans avec l'ensemble des commerçants, les boulangers de la Ville, pour donner sur le sachet des baguettes de pain les numéros d'urgence, les numéros nationaux, et le violentomètre. Cette année, on continue ce partenariat mais avec les pharmacies, donc en mettant ce dispositif sur tous les sachets de pharmacie qui seront distribués la semaine précédant le 25 novembre, vous retrouverez le violentomètre et les numéros d'urgence.

On a gardé ce dispositif, on se dit que ça ne sert à rien non plus de déployer d'autres dispositifs parce qu'il faut ancrer cette campagne dans la durée, marquer les esprits, et on sait que chaque année malheureusement ce ne sont pas forcément les mêmes cibles et les mêmes victimes qui ont besoin de ces informations. Donc on maintient cela, il y aura le violentomètre géant aussi qui sera remis sur un axe principal qui concerne les jeunes.

Après, en termes de pornographie, etc., effectivement il y a le rapport du ministère qui vient de sortir, c'est une campagne forte qui est mise en avant par la Ministre. On n'a pas d'action là encore spécifique mais on y réfléchit ; et puis comme on est amenés à travailler avec le centre Hubertine

Auclert, forcément il y aura une action qui va être déployée avec des dispositifs.

On travaille aussi avec le CCAS pour tout ce qui est la prostitution des jeunes dans le 92. On a déjà aussi participé à ce dispositif-là.

Et pour ce week-end, le CCAS va prévoir aussi des animations et une action forte en relation avec le commissariat.

On travaille aussi vraiment en synergie et demain on a une réunion avec Anne Fauret sur le comité Inter-établissements où l'on retrouve tous les proviseurs principaux de collèges, on travaille sur ces questions aussi avec eux sur toutes les campagnes de sensibilisation à l'égalité parce qu'on sait que c'est aussi par ce biais-là qu'on luttera contre les violences qui sont aussi le point d'orgue de cette dérive, on va dire.

Mme DESBOIS : Une question beaucoup plus terre-à-terre, enfin deux questions : La première concerne l'échéance de la remise en service des équipements du quartier du Noyer Doré, en particulier la salle du Mont-Blanc, et le gymnase Tabarly ? Question pratique.

Et la deuxième concerne un règlement intercommunal qui régit les règles en vigueur sur la publicité enseignes et pré-enseignes pour lequel, pour les professionnels de l'immobilier, vous aviez fait un rappel à la règle au mois de février, on parle des pancartes « vendu », de diverses pancartes qui fleurissent en fait au coin des pavillons et sur les grillages et d'une manière

parfois un petit peu libre et artisanale, et visiblement ce n'est pas trop suivi d'effets.

Je tiens à signaler que c'est une perturbation visuelle et qu'au-delà de cela, dans une période où les acteurs de l'immobilier je crois souffrent beaucoup, c'est vécu comme certains qui respectent cette règle comme une distorsion de concurrence aussi. Donc il est prévu que seules les pancartes « à vendre » puissent être affichées par les acteurs de l'immobilier, il serait peut-être bon de pouvoir être un petit peu plus vigilants et diligents sur la surveillance qui est faite de toutes les autres pancartes publicitaires qui fleurissent de manière totalement libre sur la commune.

Mme PRECETTI : Alors sur ce sujet, les services, le service Urbanisme et tout particulièrement les personnes qui s'occupent de ces sujets-là sont quand même beaucoup sur le terrain, on fait beaucoup de rappels à l'ordre, et je dirais même que ça va encore évoluer puisque maintenant l'agent est assermenté pour pouvoir mettre des procès-verbaux, et qu'effectivement, jusque-là c'étaient des rappels à l'ordre, une fois, deux fois, trois fois, ils ont parfois même enlevé certaines pancartes, maintenant ils vont pouvoir dresser des procès-verbaux si réellement les personnes continuent à ne pas appliquer la règle, ne font pas comme les autres par rapport à ceux qui en tout cas la respectent. On ira plus loin si nécessaire.

Mais je peux vous dire que nos agents y sont quand même très souvent, ils ne peuvent pas faire que cela non plus mais ils y sont quand

même très régulièrement et d'ailleurs je pense que ceux qui ne respectent pas la règle se reconnaîtront ce soir parce que je pense qu'ils ont déjà reçu de très nombreux rappels à l'ordre.

M. le Maire : Sur l'autre question, les expertises traînent beaucoup. Pour le moment, on pense, mais on n'a encore aucune certitude, que Tabarly pourra rouvrir assez rapidement, c'est-à-dire en gros pour le 1er janvier, on espère mais ce n'est pas certain encore, on n'a pas d'éléments permettant d'être sûrs que ça pourra ouvrir rapidement, mais on pense qu'il n'y a pas trop de dégâts, en dehors du hall d'entrée et des vitres.

En revanche, on est encore beaucoup moins sûrs pour la Maison du Mont-Blanc qui, elle, a été plus atteinte, semble-t-il, et là il y a une expertise qui va commencer, qui va recommencer sur les poutres qui soutiennent, qui auraient pu être fortement abimées par la chaleur de l'incendie. Et là, ce serait très grave, et ce ne serait pas une ouverture avant au moins un an voire plus.

M. MAUGER : J'ai une deuxième question orale de notre Groupe sur les services publics : En commission Urbanisme, il nous a été indiqué que la Ville négociait pour la reprise des locaux de la Poste Pajeaud au motif d'une éventuelle fermeture à l'avenir. C'est le moment de rappeler vos propos dans le Parisien de novembre 2021 lorsque la poste Briand a fermé : « Nous avons décidé de créer une agence communale ». Cette décision n'a pas été suivie d'effets : ni agence communale, ni maintien du distributeur automatique de la poste Briand. Nous demandons évidemment le maintien de la Poste Pajeaud,

sinon ce sera la quatrième fermeture de bureau de poste à Antony après celle de Jean Zay, de La Fontaine, et d'Aristide Briand.... Plus que deux bureaux de poste seraient maintenus pour une Ville de 63.000 habitants. Rappelons aussi que la poste a une mission d'accessibilité bancaire pour les plus démunis qui sont malheureusement relativement nombreux dans le quartier Pajeaud, c'est pourquoi il nous semble très important de maintenir ce bureau de poste.

M. le Maire : Sur La Fontaine, ce n'est pas fermé.

M. MAUGER : Le bureau de poste est fermé !

M. le Maire : Mais bien sûr ! De toute façon, tous les bureaux de poste vont fermer, n'ayez aucune illusion là-dessus ! En revanche nous avons maintenu une présence postale à La Fontaine, et ça fonctionne plutôt pas mal, en tout cas pour ce qui me concerne, j'en profite davantage que de l'ancien bureau de poste, et au moins il est ouvert en permanence.

Concernant maintenant Pajeaud, effectivement sur Pajeaud la Poste nous a fait part de sa volonté de partir également ; et puis ce sera pareil plus tard sur les autres bureaux qui restent encore, à part Mounié qui restera, sur Pajeaud donc nous allons maintenir une présence postale, comme à La Fontaine, mais avec du personnel municipal.

M. MAUGER : Ce que je viens de dire, c'est que...

M. le Maire : Et avec un distributeur automatique.

M. MAUGER : Au-delà de sa mission « courrier », la Poste a aussi une mission d'accessibilité bancaire...

M. le Maire : Là, on n'a pas le choix.

M. MAUGER : Cela ne vous intéresse pas ?

M. le Maire : Nous ne prévoyons pas d'ouvrir une banque. La Ville d'Antony ne va pas ouvrir une banque.

M. MAUGER : Non mais il faut arguer auprès de la Poste sa mission d'accessibilité bancaire.

M. le Maire : Ça, on argue de ce que l'on veut, mais la Poste se retire de partout, y compris sa banque.

M. MAUGER : Moi je connais des maires qui résistent...

M. le Maire : Oui d'accord, d'accord. Très bien.

M. MAUGER : Et par ailleurs deuxième service public dont je voudrais parler, c'est celui du Transport et de la RATP. Une partie des lignes de l'ancien Paladin ont été reprises par la RATP ou plutôt l'une de ses filiales, et on voit sur des panneaux que par manque de chauffeurs, les lignes 401, 402, 408, 409, 412, cela fait cinq lignes, deviennent des lignes aux horaires hasardeux.

M. le Maire : Mais oui. Par manque de chauffeurs. Eh oui, nous ne sommes pas les seuls à manquer de personnel, vous nous reprochiez de manquer de personnel dans pas mal de domaines, eh bien la RATP aussi.

M. MAUGER : Est-ce que la Ville fait quelque chose auprès de la RATP ?

M. le Maire : La RATP aujourd'hui est prête à embaucher des jeunes sans formation, à les former comme chauffeurs, à leur faire passer le permis de conduire et avoir tout ce qu'il faut pour être chauffeur de car et elle n'arrive pas à en trouver. Voilà. C'est ça.

M. MAUGER : Vous ne trouvez pas qu'Antony est durement impactée par ce problème ?

M. le Maire : Pas plus que les autres ! Pas plus que les autres. C'est toute la France, et notamment l'Île de France qui est impactée aujourd'hui par le manque d'effectifs, et pas seulement les crèches.

Mme HUARD : Là en particulier c'est la desserte d'un quartier qui nécessite quand même des transports en commun et qui est particulièrement affectée. Peut-être que l'intervention de la Ville pourrait quand même permettre de débloquer des chauffeurs pour ces quartiers ?

M. le Maire : Non, nous-mêmes on ne trouve pas de chauffeur, alors pourquoi voulez-vous qu'on reproche à la RATP de ne pas en trouver ? Elle n'en trouve pas la RATP et on ne peut pas dire qu'elle paye mal ! Elle paye très bien et elle ne trouve pas.

Mme HUARD : Je ne crois pas qu'elle paye si bien que ça avec la privatisation et de plus les conditions de travail sont très dégradées.

M. le Maire : Si ! Les chauffeurs de la RATP sont les mieux payés, c'est connu, comme les agents EDF.

Il n'y a plus de questions ? Eh bien on est tous invités dans la salle d'à côté.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h15.